
L'évaluation de la crédibilité lors d'allégation d'abus sexuel faite par un mineur d'âge : synthèse méthodique de la littérature de type scoping review

Auteur : Cauwels, Chloé

Promoteur(s) : Glowacz, Fabienne; Durieux, Nancy

Faculté : Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

Diplôme : Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée en psychologie clinique

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/14316>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Université de Liège

Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

**Département de Psychologie clinique de la délinquance, des inadaptations
sociales et des processus d'insertion**

**L'évaluation de la crédibilité lors d'allégation
d'abus sexuel faite par un mineur d'âge :
synthèse méthodique de la littérature de type
scoping review**

Mémoire présenté par Chloé CAUWELS

En vue de l'obtention du grade de Master en Sciences Psychologiques

Promotrices : GLOWACZ Fabienne et DURIEUX Nancy

Jurys : COMITO Laura et SPITZ Jacqueline

Année académique 2021-2022

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je tiens à adresser ces premiers mots à toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et leur soutien, ainsi que ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce mémoire.

Tout d'abord, je tiens à remercier ma promotrice, Madame Fabienne Glowacz, pour son aide quant à la réalisation de ce travail, son temps qu'elle m'a accordé, mais également pour ses nombreux conseils et aiguillages prodigués tout le long de ce travail. Au-delà de ce mémoire, je tiens également à la remercier pour le partage de ses savoirs et la passion qu'elle nous aura transmise tout le long de notre parcours universitaire.

J'exprime également toute ma gratitude à Madame Nancy Durieux, co-promotrice de ce mémoire, pour m'avoir guidé tout le long et m'avoir donné les clés pour réaliser un mémoire théorique. Je vous remercie pour votre présence, votre bienveillance et pour vos nombreux conseils.

De même, je remercie Madame Comito et Madame Spitz pour l'intérêt qu'elles accordent à mon mémoire.

Mes remerciements se tournent également vers les personnes qui m'ont accordé du temps dans la relecture minutieuse et leurs recommandations à la rédaction de ce travail.

Je souhaite enfin remercier particulièrement mes proches de m'avoir accompagné durant tout mon parcours universitaire, ainsi que durant la réalisation de ce mémoire.

À mes amies les plus proches au sein de cette université, Eva et Juliette, qui auront été mes piliers durant ces années d'étude, avec qui j'ai pu partager une amitié exceptionnelle, qui m'auront soutenue et étaient toujours présentes lors de mes inquiétudes.

Finalement, mes plus sincères remerciements se tournent également vers ma maman, ma sœur ainsi que mon compagnon, qui m'ont permis d'arriver là où j'en suis aujourd'hui grâce à leur soutien constant, leur présence, leurs encouragements et leur amour inconditionnel. Sans eux, rien n'aurait été pareil.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Introduction	5
Revue de la littérature	7
1. L'abus sexuel sur mineur	7
1.1. Définition	7
1.2. Ampleur du phénomène en quelques chiffres	8
1.3. Conséquences de l'abus sexuel sur l'enfant.....	8
1.4. Dévoilement de l'abus	11
2. L'audition d'un mineur	12
2.1. Quelques éléments historiques	Error! Bookmark not defined.
2.2. Contexte de l'audition	12
2.3. L'audition vidéo filmée	12
2.4. L'expertise psychologique.....	13
2.5. Difficultés dans les entretiens	14
3. L'analyse de la crédibilité	20
3.1. Définition	21
3.2. Facteurs affectant l'évaluation de la crédibilité.....	21
4. Outils et protocoles	23
4.1. Formation des professionnels	23
4.2. Lignes de conduite durant l'audition et l'expertise	24
4.3. Outils dans l'évaluation de la crédibilité	25
5. Résumé	26
Objectif et questions de recherche	27
Méthodologie	29
1. Critères d'éligibilité	29
1.1. Critères d'inclusion et d'exclusion	29
2. Sources des données et stratégies de recherche	30
2.1. Recherche effectuée dans PsycInfo Ovid	31
2.2. Recherche effectuée dans Medline Ovid.....	31
2.3. Termes utilisés dans les deux bases de données	31
3. Sélection des articles	33

4. Extraction des données	33
5. Analyse et présentation des données	34
Résultats	35
1. Sélection des études.....	35
2. Synthèse des articles et de leurs résultats	38
2.1. Caractéristiques des études.....	39
2.2. Résultats des études	49
Discussion	62
1. Quels sont les protocoles et outils utilisés et décrits dans la littérature ?	62
2. Quelles sont les forces et faiblesses des instruments décrits ?.....	63
3. Autres observations	66
4. Forces et limites des articles sélectionnés.....	67
5. Limites en lien avec ce travail.....	70
6. Perspectives pour les futures recherches	71
Conclusion	73
Liste des références bibliographiques	74
Annexes	81
Annexe A : Stratégie de recherche dans la base de données PsycInfo Ovid	81
Annexe B : Stratégie de recherche dans la base de données Medline Ovid	83

INTRODUCTION

Les recherches dans le domaine du témoignage des enfants se sont multipliées ces trente dernières années. En Belgique, c'est principalement suite à l'affaire Dutroux qu'a été constatée une nette augmentation de signalements d'abus sexuels chez les enfants. Auparavant, leurs paroles et leurs témoignages n'étaient que peu pris en compte. La formation et les connaissances des professionnels recueillant les allégations d'enfants se sont ainsi ressenties comme indispensables face à l'augmentation de ces faits. L'évolution dans la recherche a permis d'améliorer les connaissances et de mettre en place certains protocoles d'auditions.

Lorsqu'il est affaire d'abus sexuel chez des mineurs, les preuves matérielles ou physiques sont généralement rares à déceler, souvent dues au retard de signalement après les faits. Le dévoilement du jeune se trouve alors être l'unique source d'informations durant la procédure.

À la suite de différentes affaires médiatisées où il a été question de fausses allégations faites par des mineurs (par exemple, l'affaire d'Outreau très connue en France), la parole de l'enfant s'est vue décrédibilisée aux yeux de la justice. À l'heure actuelle, une évaluation de la crédibilité du discours de l'enfant est presque systématiquement questionnée par les jurés. Cette évaluation est dès lors un point central dans la procédure judiciaire lors de ces faits, d'autant plus lorsque l'allégation de l'enfant se veut être la seule source d'informations dans l'enquête. De plus, ajoutons que beaucoup d'auteurs se rejoignent pour affirmer que plus l'enfant est perçu comme crédible dans ses allégations, plus il y aura des chances pour que son agresseur soit jugé coupable (Goodman-Delahunty et al.,2010).

L'objectif de ce mémoire sera de répondre à cette question : « *Au jour d'aujourd'hui, que disent la littérature et les recherches de ces dernières années au sujet de l'évaluation de la crédibilité d'allégation d'abus sexuel chez les mineurs d'âge ?* ». Afin de tenter de répondre à cette question, un travail de revue systématique de la littérature (de type scoping review) des études ciblant cette thématique spécifique sera réalisé. Le but étant d'établir une synthèse pertinente et complète des connaissances scientifiques actuelles à ce sujet. Ce type de méthodologie permettra ainsi d'identifier les études les plus pertinentes dans nos objectifs et d'analyser leur contenu pour répondre à ce questionnement central.

En effet, la revue de la littérature de type scoping review se veut être une méthodologie scientifique reconnue pour analyser l'étendue d'un domaine spécifique (Arksey & O'Malley,

2005). À notre connaissance, il n'existe pas de telle recherche concernant spécifiquement notre thématique et reprenant les recherches les plus récentes. De ce fait, nous ne reprendrons dans notre recherche que les études ayant été réalisées ces cinq dernières années.

Finalement, ce mémoire se subdivisera en cinq parties principales. Premièrement, une revue de la littérature sera réalisée afin d'approfondir les principaux concepts de la thématique proposée : les mineurs victimes d'abus sexuel(s), le concept d'audition et d'expertise, l'évaluation de la crédibilité. Ensuite, la méthodologie utilisée dans la réalisation de ce mémoire sera présentée en abordant les bases de données utilisées, les critères d'inclusion et d'exclusion des articles, la stratégie de recherche, la sélection des articles et enfin l'extraction des données. Une troisième partie mettra en avant les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre de cette méthodologie. Ces résultats seront abordés et analysés dans la quatrième partie intitulée « discussion ». Pour terminer, la conclusion reprendra de manière synthétique les informations principales de cette recherche.

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans le cadre de cette synthèse de la littérature de type scoping review, les concepts principaux liés à notre thématique seront définis et approfondis dans cette première étape.

1. L'abus sexuel sur mineur

Cette première partie va permettre de contextualiser, de manière non exhaustive, le concept clé de notre travail qu'est l'abus sexuel sur mineur. Elle permettra de poursuivre dans le cœur de la revue de la littérature du sujet précis qui nous intéresse.

1.1. DÉFINITION

Le premier cheminement pour aborder la thématique des abus sexuels chez les mineurs est d'établir au préalable une définition.

Selon la définition donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) datant de 2006 (p.10) « *on entend par violence sexuelle la participation d'un enfant à une activité sexuelle qu'il n'est pas pleinement en mesure de comprendre, à laquelle il ne peut consentir en connaissance de cause ou pour laquelle il n'est pas préparé du point de vue de son développement, ou encore qui viole les lois et les tabous sociaux de la société. Les enfants peuvent être à la fois victimes de violence sexuelle exercée par des adultes et par d'autres enfants qui – du fait de leur âge ou de leur stade de développement – ont un lien de responsabilité, de confiance ou de pouvoir avec la victime* ».

Mathews et Collin-Vézina (2017) ont cherché, à travers un modèle conceptuel, à établir une définition de l'abus sexuel des enfants. Les chercheurs ont mis en évidence quatre facteurs essentiels pour qu'un acte soit qualifié d'abus sexuel sur mineur :

- la personne doit être un enfant : le terme « enfant » doit être considéré sous l'angle de l'âge développemental et de l'âge chronologique ;
- le véritable consentement doit être absent : un véritable consentement nécessiterait « *une participation pleine, libre, volontaire et non contrainte* » (p.16) ;
- les actes doivent être sexuels : « *le concept sexuel englobe les actes avec et sans contact accomplis dans le but de rechercher ou d'obtenir une gratification sexuelle physique ou mentale, qu'elle soit immédiate ou différée temporellement ou spatialement, ainsi que l'expérience de l'enfant de l'acte* » (p.16) ;

- les actes doivent constituer un abus : le terme abus est utilisé dans le sens illicite du terme. Il intègre les relations de pouvoir, les inégalités, la vulnérabilité exploitée de l'enfant ainsi que l'absence du consentement.

1.2. AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE EN QUELQUES CHIFFRES

Au niveau international, les derniers chiffres de l'OMS datant du 8 juin 2020 indiquent qu'une femme sur cinq et un homme sur 13 disent avoir subi des violences sexuelles dans leur enfance. L'étude réalisée au Canada en 2009 par Hébert et al. dévoile une prévalence de 22,1% d'abus sexuels chez les filles et 9,7% chez les garçons. De plus, leurs résultats révèlent qu'environ une victime sur cinq ne dévoilera jamais l'abus subi, les garçons étant encore plus enclins à rester dans le silence. Ajoutons que 57,5% de sujets de leur échantillon ont révélé leur abus des années après l'acte.

Afin de réaliser l'ampleur de ce phénomène à un niveau plus local, regardons les chiffres qui concernent nos régions. Selon les rapports de l'ONE datant de 2019, les abus sexuels chez les enfants et adolescents en Fédération Wallonie-Bruxelles représentent 1465 signalements sur 4265 signalements de maltraitances en général. Cela représente la forme de mauvais traitement la plus signalée aux services SOS Enfants (33 à 35 % des cas). La grande majorité des faits de maltraitance sexuelle survient dans l'entourage familial de l'enfant (plus de 80 %). 70 % des enfants et adolescents victimes d'abus sexuel(s) sont des filles.

En France, d'après le rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité (décembre 2017) », réalisé par l'Institut National de la Statistique et des études économiques, la révélation des abus sexuels se fait dans moins de 40% des cas. Ils estiment que 20 à 30% des victimes mineures d'agressions sexuelles se confient à un professionnel ou à une association. De plus, toujours selon le même rapport d'enquête, ils considèrent qu'en moyenne, uniquement une victime de viol sur dix (précisément 9 %) porte plainte. Ce chiffre est encore moindre lorsque l'abus est intrafamilial.

1.3. CONSÉQUENCES DE L'ABUS SEXUEL SUR L'ENFANT

Énormément d'études s'accordent pour le dire : les conséquences d'un abus sexuel chez un enfant sont dévastatrices. Ces impacts sont aujourd'hui bien connus des professionnels. Plusieurs symptômes peuvent se révéler et nous pouvons les différencier selon plusieurs sous-catégories : les troubles somatoformes, physiologiques, cognitifs et comportementaux.

➤ Les symptômes somatoformes et physiologiques

À la suite d'un abus, le corps de l'enfant est blessé et abimé. Même s'il n'y a pas eu de traces physiques, le corps gardera en mémoire l'intrusion et le souvenir de la douleur ressentie au moment des faits. Ainsi, les séquelles corporelles peuvent être de plusieurs ordres. L'agression sexuelle impacte le corps de prime abord de manière neurobiologique. En effet, le stress provoqué par la situation d'abus et de maltraitance peut provoquer une réaction de survie afin d'échapper au danger. Si le stress persiste, il peut provoquer des dommages irréversibles dans l'organisme. Des situations de stress précoce et chronique peuvent avoir pour conséquences par exemple une réduction de la taille du cerveau ou une hyperactivité de réactions aux stimuli stressants. L'abus provoquera également une modification des hormones sécrétées en situation de stress : le cortisol et l'adrénaline. Ces hormones impactent différentes zones cérébrales intervenant dans certaines fonctions telles que la mémorisation, les comportements d'attachement, l'intégration des émotions. (De Becker & Maertens, 2015).

De plus, le corps est parfois le seul moyen d'expression de l'enfant. En effet, une grande majorité des enfants et encore plus chez les plus jeunes, n'ont pas les capacités d'exprimer leurs souffrances par la parole. Les symptomatologies somatoformes sont alors les alternatives trouvées inconsciemment par le sujet pour faire face au traumatisme et à l'état psychique de sidération. Ce mal-être peut s'exprimer sous diverses formes et symptômes : trouble de l'alimentation (comportements boulimiques, obésité), trouble du sommeil (cauchemars), trouble somatique (maux de ventre), trouble sphinctérien, comportement sexualisé (masturbation compulsive) (Bessoles, 2015).

➤ Les symptômes cognitifs

Les troubles de la sphère cognitive peuvent avoir de nombreux incidents sur les apprentissages. En effet, un des principaux symptômes des enfants abusés se trouve être la difficulté scolaire. Les données générales de l'étude de Bessoles (2015) montrent une incidence forte du traumatisme sexuel sur la sphère cognitive pour la quasi-majorité de la population examinée (94,9 %). Les effets du traumatisme impactent et parasitent la concentration, les représentations et la mémorisation. Le traumatisme sexuel perturbe ainsi généralement les apprentissages chez les enfants d'âge scolaire. Cependant, ces apprentissages scolaires sont impératifs, d'autant plus qu'ils peuvent aider dans la compréhension de l'acte subi et à la verbalisation de celui-ci.

➤ Les symptômes comportementaux

Les mineurs traumatisés par des abus sexuels peuvent développer différents symptômes comportementaux. Selon Bessoles (2015), les conduites autoagressives, la passivité, l'agitation psychomotrice, l'instabilité psychosociale et l'impulsivité comportementale sont toutes des conséquences comportementales faisant partie de la sémiologie des enfants abusés sexuellement. Ces comportements se manifestent à la suite de sentiments d'insécurité psychoaffective et d'anxiété dans lesquels sont plongés les mineurs. Peut également être mentionné le trouble de l'identité provoqué par l'abus. En effet, des perturbations de l'identité ont été rencontrées chez les sujets victimes de violence sexuelle. Ce risque se trouve être d'autant plus important chez les enfants et adolescents, car la construction de l'identité se forge principalement à l'étape de l'adolescence (Schiltz, 2020). De Becker et Maertens (2015) mentionnent également des conduites sexuelles qui interpellent telles que la recherche de contacts sexuels, des provocations, du voyeurisme, de l'exhibitionnisme ou, de manière plus subtile, une recherche d'affection exagérée, des attitudes de séduction et une érotisation du contact social. Des réactions fortes et immédiates peuvent également être observées comme le syndrome de reviviscence, des symptômes phobiques (évitement et anticipation anxieuse), un état d'alerte permanent. La reviviscence de l'abus vécu peut se traduire par des rêves répétitifs, des épisodes dissociatifs, des « flashbacks » et souvenirs envahissants. Ces symptômes traumatiques traduisent de l'activation neurovégétative incluant une hypervigilance, des problèmes de sommeil, des troubles de l'humeur (opposition, agressivité verbale, accès de colère, irritabilité) (Vila, 2006).

Ainsi, plusieurs symptômes ressentis par des enfants victimes d'abus sexuels peuvent se reporter aux symptômes correspondants aux critères de PTSD (*post-traumatic stress disorder*) en référence au DSM-V (2013) :

- la confrontation à des violences sexuelles (critère A) ;
- les réactions physiologiques ;
- les troubles du sommeil ;
- les problèmes de concentration ;
- les symptômes dépressifs ;
- les troubles de développement intellectuel ;
- les sentiments intenses ou prolongés de détresse psychique.

Évidemment, tous ces symptômes sont à prendre avec précautions et ne sont pas fatalistes. Plusieurs facteurs entrent en compte comme le vécu personnel du traumatisme du mineur. Certains constats cliniques montrent également que la répétition des abus sexuels durant l'enfance semble être un élément de sévérité des conséquences psychiques et somatiques ultérieures.

1.4. DÉVOILEMENT DE L'ABUS

Comme les chiffres l'indiquent, une infime partie des enfants victimes de violence sexuelle porteront un jour plainte et seront reconnus judiciairement comme victime. Pour rappel, il est estimé qu'en moyenne, seulement une victime de viol sur dix porte plainte et seulement 20 à 30 % des victimes d'agression(s) sexuelle(s) se confient à un professionnel (Institut national de la statistique et des études économiques, 2017).

Le silence, qui reste malheureusement le mécanisme dans la majorité des cas, engendrerait une perpétuelle exposition à l'agresseur de la victime si celui-ci vit dans son environnement proche ou familial, mais surtout, retarderait la prise en charge thérapeutique et médicale dont l'enfant a essentiellement besoin pour se reconstruire. Alors que, plus la prise en charge est retardée dans le développement de l'enfant ou de l'adolescent, plus les risques de troubles psychotraumatiques peuvent s'aggraver ou prendre d'autres formes. En effet, le silence est la réaction la plus fréquente lors d'abus sexuel chez les enfants et adolescents. Ce phénomène s'explique à travers divers obstacles que peut rencontrer le sujet. Collin-Vézina et al. (2015) ont conçu une cartographie reprenant les différents facteurs pouvant empêcher le dévoilement de l'abus sexuel subi par l'enfant. Ceux-ci se regroupent en trois catégories distinctes. La première catégorie reprend des facteurs internes à l'enfant, comme par exemple, l'immaturation au moment de l'abus, l'internalisation du blâme (sentiment de peur, de honte, de responsabilité). La deuxième catégorie regroupe les facteurs de l'ordre du relationnel, liés au dysfonctionnement familial, les dynamiques de pouvoir, la peur des répercussions et le réseau social fragile. Le dernier niveau inclut les facteurs socioculturels tels que le tabou sur la sexualité, le manque de service, la culture ou encore la période historique. Finalement, diverses études se rejoignent pour identifier les différents facteurs qui retardent la divulgation des actes à partir des entretiens médico-légaux. Les facteurs centraux semblent être la honte, les sentiments négatifs, la peur des conséquences, la culpabilité, la relation avec l'agresseur ainsi que ses menaces (Hershkowitz et al., 2005, Malloy et al., 2011, Schaeffer et al., 2011).

Il est reconnu aujourd'hui que si la première tentative d'allégation de l'enfant n'est pas encouragée et reçue avec bienveillance, il risque de ne jamais tenter une deuxième fois de s'exprimer et ainsi de s'enfermer dans le silence. Par conséquent, les démarches judiciaires se trouvent alors freinées. Prendre au sérieux la première révélation de l'enfant ou une suspicion d'abus sexuel peut être primordial pour le bien-être physique et psychologique de l'enfant (Alcantara et al., 2019).

2. L'audition d'un mineur

2.1. CONTEXTE DE L'AUDITION

Lorsqu'il y a suspicion d'abus sexuel(s) chez un enfant, rares sont les cas où des preuves tangibles et véridiques peuvent être trouvées. Des preuves médicales, physiques et/ou matérielles (vidéos, photos, etc.) sont peu probables : d'une part parce que les allégations se font souvent bien après que les faits se soient produits, et d'autre part, car les examens médicaux ont rarement les capacités d'infirmier ou de confirmer les allégations de l'enfant (Cossins et al., 2016 ; Seymour et al., 2014).

Même si le nombre d'enfants victimes d'abus n'a probablement pas augmenté, il est cependant remarqué une libération de la parole de ceux-ci depuis ces dernières décennies. Cela amène ainsi à un chiffre sans cesse croissant de signalements de victimes. Face à cette nette évolution, des professionnels sont de plus en plus souvent amenés à recueillir le témoignage de présumées victimes mineures. Avec le manque de preuves médicales et physiques, ce témoignage constitue souvent l'unique source d'information des faits présumés. Dans la plupart des cas, les victimes ont déjà de nombreuses fois été interrogées par la famille et l'entourage. L'enquête judiciaire et la réitération des événements traumatiques peuvent alors faire preuve de victimisation secondaire chez l'enfant. La formation des professionnels qui interrogent les enfants est indispensable et permet de limiter les risques de cette potentielle victimisation secondaire (Cyr, 2019 ; Goodman et al., 2002 ; London et al., 2005).

2.2. L'AUDITION VIDÉO FILMÉE

L'audition vidéo filmée lors d'entretiens réalisés avec des enfants a vu le jour en Belgique en 1996. En France, c'est une procédure qui s'est répandue sur le territoire pour, au final, être reprise dans la loi du 17 juin 1998 afin d'uniformiser dans le pays la pratique dans le cadre demandé. Cette loi correspond à l'article 706-52 du code de procédure pénale. Elle permet de concilier la recherche de vérité lors de la procédure pénale et la sauvegarde des intérêts des

enfants. Pour cela, l'audition d'un enfant victime d'abus sexuel(s) est enregistrée sous forme sonore ou audiovisuelle. (Berthet et Monnot, 2007). En Belgique, c'est depuis la loi de novembre 2000 que l'audition vidéo-filmée est légalisée, ce qui a permis une expansion de son utilisation sur notre territoire (Van Caloen, 2004).

Selon Berthet et Monnot (2007), l'objectif principal de cette procédure judiciaire est d'identifier les éléments pertinents à l'enquête et de reconstituer les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'agression. Ainsi, l'audition se base essentiellement sur les faits. L'enregistrement audio rend possible plusieurs choses : il limite le nombre d'auditions de l'enfant (et limite donc la reviviscence des scènes traumatiques de l'enfant par la répétition des entretiens), il permet de mieux visualiser, par après, l'aspect non verbal dans la communication de l'enfant, il améliore l'écoute de l'enquêteur/du psychologue lors de l'entretien, et enfin il permet d'éviter à l'enfant une confrontation directe avec le suspect (Savard, 2019).

Un expert psychologue est parfois mandaté par le magistrat afin d'assister à l'audition du mineur présumé victime. Ceci peut consister la première rencontre entre l'expert et l'enfant. Cependant, l'entretien est généralement mené par l'enquêteur spécialisé, qui se concentre spécifiquement sur l'écoute des faits. L'expert psychologue quant à lui présente ses connaissances afin d'analyser le vécu émotionnel de l'enfant. La mission du psychologue est ainsi de prêter attention à la dynamique qui se déroule entre les faits allégués, les affects et le comportement non verbal de l'enfant (Van Caloen, 2004).

2.3. L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE

Aujourd'hui, au vu de la nette augmentation des signalements d'abus sexuel(s) sur mineurs, on observe une demande plus systématique d'expertise psycholégale faite par les magistrats. Cette expertise a pour objet différentes missions, dont l'évaluation de la crédibilité du discours fait généralement partie, et a pour objectif d'éclairer les mandants à ce sujet.

D'après Mormont (2015, p.15), « *l'expertise psychologique est un examen psychologique demandé par un juge pour répondre à des questions précises et éclairer la décision de la justice. L'expertise peut être celle du plaignant (dans ce cas-ci, le mineur), en vue de déterminer sa personnalité, sa crédibilité et les possibles séquelles des actes incriminants qu'il allègue.* »

Ainsi, le juge désigne un professionnel censé compétent afin que celui-ci l'éclaire sur une matière de la psychologie que lui, juriste, ne maîtrise pas. Les missions demandées durant l'expertise sont définies par le magistrat. Celles-ci ne doivent pas s'articuler autour de la « vérité

judiciaire », mais autour de la « vérité clinique ». L'expert psychologue mandaté a ainsi pour objectif non pas de qualifier si les faits relatés sont véridiques, mais de déterminer si, par exemple, le sujet mineur est apte à témoigner, et dans quelle mesure ses allégations peuvent être qualifiées de fiables et crédibles (Montanari Vergallo et al., 2018).

2.4. DIFFICULTÉS DANS LES ENTRETIENS

Comme l'indique Cyr (2019, p.2), « *la recherche de la vérité dans le cas d'enfants présumés victimes de mauvais traitements est toujours une tâche délicate et la ligne de démarcation entre les bonnes et les mauvaises pratiques est très étroite* ». En effet, l'intervenant doit gagner la confiance de l'enfant en très peu de temps, et celui-ci peut être très vite méfiant en raison de son histoire. En plus de cette possible réticence venant de l'enfant, l'objectif de l'intervenant reste de recueillir un maximum d'informations sur les faits qui se sont produits, sans pour autant influencer l'enfant dans ses propos. Il est également important de ne pas minimiser la charge émotionnelle avec laquelle l'enfant arrive lorsqu'il vient témoigner. La non-confidentialité peut amener une barrière au dévoilement. En effet, on remarque une contradiction. D'une part, l'enfant est invité à faire confiance aux professionnels, comme dans tout lien thérapeutique, mais d'autre part, ceux-ci ne peuvent garantir à l'enfant de pouvoir garder le cadre de la confidentialité et agir en conséquence. Une autre difficulté à laquelle peut être confronté un expert est la condition du cadre de l'expertise, notamment lorsque la question de la crédibilité est soulevée, qui peut poser problème en termes de faisabilité et de pertinence. La fonction et les compétences de l'expert peuvent également être remises en question et plus précisément dans ses techniques d'entretien. L'expert, bien que formé, doit résister à toute suggestivité et être conscient des différents facteurs qui peuvent influencer le discours du mineur. Enfin, les facteurs spécifiques à l'enfant, qu'ils soient personnels ou environnementaux, peuvent être déterminants dans le déroulement de l'expertise. Il est dès lors primordial de chercher une manière de procéder dans les auditions qui veillera à protéger l'enfant présumé victime.

2.4.1. Les facteurs qui peuvent influencer le discours du mineur

Lorsqu'on interroge un enfant, il est important d'évaluer son niveau de développement afin de pouvoir s'y adapter. Pour cela, il faut prendre en compte son développement cognitif, ses capacités de langage, son développement socioaffectif (l'estime de soi, la régulation de ses émotions, son système d'attachement, son tempérament, etc.), ainsi que sa capacité à faire des attributions temporelles. Il est essentiel que l'interviewer s'adapte aux capacités développementales de son sujet et prenne conscience des limites que celles-ci peuvent amener (Cyr, 2019).

Des facteurs principaux sont les **capacités cognitives et mnésiques** à traiter un événement. En effet, selon leur stade de développement et l'âge, la maturité de la mémoire de l'enfant n'est pas la même. En dessous d'un certain âge, elle peut présenter des limites. Par exemple, un enfant de moins de 7 ans ne dispose pas d'une structure mentale cognitive qui lui permet d'organiser de manière infaillible l'information enregistrée. L'enfant peut alors manquer de capacités cognitives que pour traiter l'information de l'événement qu'il vient de vivre. Puisque l'information est difficile à repérer et à comprendre, cela impacte son stockage mnésique ainsi que son rappel. Ce manque de maturité mnésique vient ainsi perturber la remémoration du souvenir (Cyr, 2019). Par exemple, l'auteure explique que le manque de savoir sur le sujet de la sexualité et des relations sexuelles peut faire en sorte que l'enfant victime d'abus n'a pas les capacités de donner une signification aux faits qui se sont déroulés. Certains détails et informations peuvent alors ne pas être mémorisés ou alors être subjectivés en concepts connus par l'enfant (par exemple, décrire « du yaourt qui sort du zizi » pour décrire l'éjaculation). Toujours selon l'auteure, cette capacité à organiser et à entreposer les informations liées à des événements vécus s'améliore progressivement avec l'âge.

La nature et le style des questions posées lors des auditions influencent hautement la manière dont l'enfant va récupérer ses souvenirs en mémoire. En effet, les chercheurs indiquent que les questions qui stimulent la mémoire de rappel sont les plus susceptibles de recevoir des réponses véridiques. Ce type de mémoire demande à l'enfant de produire un récit libre. La mémoire fondée sur la reconnaissance ainsi que les rappels d'indices sont moins favorables à la véracité du discours étant donné qu'ils sont basés sur des indices suggérés (La Rooy et al., 2011, cités par Cyr, 2019).

Le **facteur langagier** peut également influencer le discours du mineur. Les capacités de communication du jeune lui permettent de comprendre les questions posées ainsi que d'y

répondre de manière adéquate. Malheureusement, les recherches montrent que les auditions sont souvent données avec un niveau de communication trop difficile pour la compréhension de l'enfant et ne prennent pas en compte son ressenti ou son niveau d'anxiété. À travers les différentes difficultés que l'on peut voir dans le discours de l'enfant, Mireille Cyr dans son ouvrage (2019, p.101) propose différentes suggestions dans la conduite de l'entretien à mener afin de pallier à ces manquements langagiers :

- parler à l'enfant avec une bonne prononciation sans employer un langage infantin ;
- étant donné que les enfants utilisent parfois un vocabulaire idiosyncrasique, il est parfois nécessaire de faire préciser à l'enfant ce qu'il veut dire par d'autres questions, si possible ouvertes ;
- il est préférable de faire nommer à l'enfant les mots qu'il utilise pour désigner les parties de son corps plutôt que de les proposer ;
- les phrases doivent être les plus courtes et les plus simples possibles. Les phrases qui contiennent plus d'une idée, plus d'une question ou des questions négatives sont souvent trop complexes pour les enfants et devraient être évitées ;
- il est important que l'intervenant prenne le temps de concevoir des questions simples et les plus courtes possibles avant de les énoncer.

L'enfant est en effet capable d'apporter des informations exactes si l'entretien est mené de manière appropriée à ses capacités. L'interviewer doit ainsi ajuster ses propres attentes afin de ne pas braquer l'enfant sur ses difficultés, mais plutôt de miser sur ses forces.

Enfin, des facteurs **socioaffectifs** peuvent influencer le discours du jeune dans ses déclarations. Par exemple, les enfants qui ont été abusés à plusieurs reprises montrent des difficultés au niveau affectif. En effet, ils ont tendance à présenter des difficultés au niveau des régulations émotionnelles, des modes d'attachement, des stratégies de résolution de conflits qui semblent moins adéquats, une moins bonne estime de soi. Ils peuvent aussi présenter des symptômes de types intériorisés (anxiété) ou extériorisés (agressivité). Et pourtant, les bonnes capacités socioaffectives permettent de mieux s'adapter aux situations (Cyr, 2019).

2.4.2. La suggestibilité

La suggestibilité induite dans le discours est un élément qui revient très souvent dans la littérature du sujet qui nous occupe : elle désigne les inexactitudes qui surviennent lorsque le

sujet qui témoigne est exposé à de fausses informations ou à une pression sociale qui l'influence vers certains types de réponses (Cyr, 2019). Ainsi, un large éventail de facteurs externes, mais également internes peuvent influencer la déclaration d'un événement (Ceci, Bruck, 1998). Elle se définit également comme « *la mesure dans laquelle le récit d'un événement par un enfant a été influencé par des facteurs externes* » (Denne et al., 2019, p.2). Selon eux, la suggestibilité serait donc un phénomène principalement inconscient. Le professionnel doit prendre conscience des aprioris qu'il pourrait avoir concernant l'affaire afin de ne pas influencer ses questions et son jugement. Il est nécessaire qu'il soit dans une perspective de multiples hypothèses. Afin de diminuer ce phénomène, il est important de préciser aux enfants qu'ils ne doivent parler que de faits qui leur sont réellement arrivés.

Selon Cyr (2019, p.55), « *le niveau de suggestibilité de l'enfant s'explique aussi par le degré de confiance que l'enfant a en sa mémoire et dans sa capacité à faire un récit* ». Il est alors important de rappeler à l'enfant, lors de l'audition, que s'il ne se rappelle pas de certaines informations demandées, il doit simplement signaler qu'il ne s'en souvient pas. De plus, la manière de poser une question ainsi que son contenu peuvent être en lien direct avec la suggestibilité de l'enfant.

Comme indiqué précédemment, les différentes recherches recommandent de commencer une audition par des questions ouvertes, car celles-ci font intervenir la mémoire de rappel. Ainsi, il y a plus de chances que les réponses fournies soient exactes ; cela permet à l'enfant de choisir de manière libre l'information dans sa mémoire. Par la suite, les répétitions des mêmes questions seraient à éviter, car l'enfant pourrait avoir tendance à modifier sa réponse. Ce serait également pour cette raison que les auditions sont enregistrées de manière audiovisuelle afin de ne pas répéter les mêmes entretiens (Cyr, 2019).

Ceci et Bruck (1998) font différentes observations concernant les biais de la suggestibilité chez les enfants :

- les enfants diffèrent en suggestibilité en fonction de leur âge, les enfants préscolaires étant plus vulnérables que leurs aînés à une variété de facteurs contribuant à invalider leurs comptes-rendus ;
- bien que les témoignages des jeunes enfants soient souvent exacts, certains font des erreurs, particulièrement quand ils ont été exposés à des interrogatoires suggestifs. Ces

erreurs ne se limitent pas à des détails périphériques, mais peuvent inclure des éléments saillants impliquant par exemple leur propre corps ;

- pour limiter les risques de suggestibilité, certaines mesures peuvent être prises, notamment concernant les facteurs en lien avec la nature de l'interrogatoire comme sa fréquence, son degré de suggestibilité et les caractéristiques de ce qui est attendu. Il est suggéré de privilégier un interrogatoire plutôt que plusieurs, de ne pas poser de questions tendancieuses et d'être patient à l'égard de l'enfant.

2.4.3. La rétractation

La rétractation d'allégations peut nuire à la crédibilité accordée au jeune. En effet, lorsqu'une allégation est rétractée par un enfant, celui-ci risque de paraître moins plausible par la suite. Les poursuites judiciaires risquent de ne pas se poursuivre. Ce phénomène est rarement bien vu par les jurés (Molinaro et Malloy, 2016).

Et pourtant, la rétractation peut être un comportement fréquent dans le cas d'enfant abusé sexuellement. Summit a établi en 1983 la théorie du « syndrome d'hébergement de l'abus sexuel d'enfant ». Dans sa théorie, l'auteur décrit le processus dynamique par lequel un enfant abusé peut passer lors du dévoilement de ce qu'il a subi. Ce processus serait prévisible dans le temps. Ainsi, la victime passerait par différentes étapes dans sa divulgation : la non-révélation, le sentiment d'impuissance, la prise au piège et l'obligation de prendre l'autre parti, la révélation tardive et non convaincante, et enfin la rétractation.

Compte tenu de cela, la rétractation du discours d'un enfant ne devrait pas avoir pour conséquence de le catégoriser directement comme « non crédible ». Le témoignage dans sa totalité doit être analysé.

2.4.4. Les fausses allégations

Poole et Lamb (1998) (cité par Cyr, 2019, p.19) définissent les fausses allégations comme « *le fait qu'un enfant dise explicitement être victime de mauvais traitement alors que ce fait n'a pas eu lieu* ». Au contraire, cela peut également être le fait que l'enfant nie avoir été abusé, alors qu'il a bien été agressé sexuellement. D'après Cyr (2019), les fausses allégations représenteraient environ 6 % des cas de signalements de mauvais traitements. Les cas seraient plus importants lors de séparation des parents ou de conflits dans les droits de garde. Ceci témoigne du travail rigoureux essentiel à l'analyse d'un témoignage d'enfant/mineur. C'est

pourquoi cela forme l'objectif élémentaire de l'évaluation de la crédibilité du discours de l'enfant fait par l'expert.

Il arrive qu'un enfant soit persuadé d'accuser à tort quelqu'un d'avoir commis un acte de transgression, lors par exemple de bataille de garde. La pression parentale subie ou le désir de plaire peut contaminer le discours de l'enfant. Cependant, la fausse allégation peut aussi être causée par des techniques d'entretien inadéquates (dues aux idées préconçues de l'interviewer) (Poole & Lamb, 1998). En règle générale, cette fausse allégation provient d'un adulte et non pas de l'enfant lui-même.

De fausses déclarations d'enfants ont pu réduire la confiance de la société dans la crédibilité accordée aux témoignages de ceux-ci au vu des conséquences négatives potentielles pour l'accusé, l'accusateur et le système judiciaire pénale (par exemple, lors de l'affaire d'Outreau).

➤ **Le mensonge chez l'enfant**

L'analyse de la crédibilité des enfants dans le monde de la justice préoccupe beaucoup. Il faut souligner que les personnes qui interrogent et évaluent cette crédibilité doivent comprendre la dynamique psychologique du mensonge chez l'enfant. L'analyse de la crédibilité peut être un véritable défi pour les experts. Des dispositifs et des méthodes d'évaluation existent, même si malgré cela, des erreurs d'appréciation demeurent encore. Ainsi, le devoir de l'expert est d'exposer ses incertitudes (Levy Haesevoets, 2011).

Selon Levy Haesevoets (2011), lorsque l'enfant est auditionné, notamment dans un contexte d'abus sexuel(s), mettre aussitôt sa parole en doute peut provoquer des conséquences très néfastes pour lui. Il est donc indispensable que l'expert n'émette pas de jugements au préalable. Sur le plan psychologique, le mensonge aura toujours une signification, il importe donc de lui trouver un sens. L'étude de l'auteur met en évidence que l'enfant peut mentir pour plusieurs raisons : par intérêt, pour arriver à ses fins, pour l'affirmation de soi, pour se protéger, par soumission, etc. Lorsqu'il est demandé à l'expert d'évaluer la crédibilité des allégations, il doit tenir compte des différentes influences que l'enfant peut subir, notamment en ce qui concerne la sexualité et ses représentations. En conséquence, il est important que l'enquêteur se questionne sur les connaissances à propos de la sexualité de l'enfant. Il peut arriver que des enfants n'arrivent pas à fournir beaucoup d'informations sur les actes sexuels qu'ils ont subis, ils utilisent alors des informations qui proviennent d'autres sources ou souvenirs que de leur

propre expérience. Finalement, l'investigateur doit également se rendre compte de la manière dont il communique et faire attention au moindre mot qui aurait pu contaminer ou influencer le discours de l'enfant. Le moindre élément de suggestibilité peut mettre fin à toute une procédure judiciaire, car le récit de l'enfant est alors décrédibilisé et l'affaire peut être classée sans suite.

➤ **Conflits parentaux**

Plusieurs études l'indiquent, les cas de fausses allégations sont plus nombreux lorsque les parents sont en instance de divorce ou dans des conflits entourant la garde de l'enfant (Faller, 1991). Lors de ces circonstances, l'allégation apparaîtrait de prime abord de la part de l'un des parents, et non de l'enfant. Avec la déception et la désillusion de l'échec conjugal, les parents divorcés peuvent devenir convaincus que leur ancien conjoint est capable de n'importe quoi, dont l'abus sexuel (Cyr, 2019).

3. L'analyse de la crédibilité

L'évaluation de la crédibilité du témoignage d'enfants victimes d'abus sexuel(s) est un phénomène de plus en plus étudié ces dernières années, autant dans le domaine de la psychologie, de la médecine que du droit (Alcantara et al., 2019). Différentes affaires médiatisées ont également pu jouer un rôle dans cette croissance de recherches. À nouveau, l'affaire d'Outreau en est un bon exemple, car elle a marqué un tournant décisif dans le monde judiciaire et dans la crédibilité accordée au discours des jeunes : lors du premier procès, plusieurs témoignages des enfants victimes ont été entendus par des psychiatres et psychologues et la plupart d'entre eux ont été reconnus comme crédibles par les différents experts. Cependant, plusieurs accusés ont, quelques années plus tard, été acquittés. Ce drame a eu pour conséquence de décrédibiliser la parole des enfants. Fort heureusement, les recherches semblent aujourd'hui améliorer les connaissances à ce sujet, permettant d'établir des lignes de conduite et protocoles validés, et de former de plus en plus les professionnels.

L'évaluation de la crédibilité est une mission courante demandée aux experts psychologues. Lors de procès où des enfants potentiellement victimes témoignent, l'évaluation de la crédibilité de leurs allégations est généralement un point central soulevé par les jurés (Voogt et al., 2016). La question est d'autant plus importante lorsqu'il s'agit d'abus sexuel(s), car, pour rappel, les preuves matérielles et médicales font souvent défaut dans ce genre de cas. La crédibilité perçue du témoignage de l'enfant devient alors un axe important du processus judiciaire, d'autant plus que le manque de preuves médicales ne devrait pas à lui seul justifier le manque de crédibilité accordé aux allégations des mineurs (Alcantara et al., 2019).

Plusieurs études ont affirmé que la crédibilité perçue du discours du mineur influençait directement la décision des jurés. Ainsi, plus un enfant paraît crédible dans ses allégations, plus il y aurait de chances que l'agresseur devienne présumé coupable (Goodman-Delahunty et al., 2010).

3.1. DÉFINITION

Le concept de crédibilité est multidimensionnel. Il est d'ailleurs difficile de trouver une définition exacte et cohérente de ce terme. À noter que beaucoup d'auteurs utilisent également des synonymes pour définir la crédibilité, tels que : l'exactitude, l'honnêteté, la fiabilité, la véracité, la confiance, la cohérence (Voogt et al., 2016).

Denne et Al. (2020, p.2), considèrent le terme de crédibilité tel que : « *la crédibilité et la fiabilité des enfants font référence à leur capacité à servir de témoins cohérents et compétents dont les récits sont crédibles* ». Ils font également référence aux facettes multiples de la crédibilité. Ainsi, selon eux, pour qu'un témoignage soit désigné comme « *crédible* », il doit se montrer : honnête, plausible, cohérent et ne doit pas avoir été suggéré.

Ross & al. (2003, p.2) suggèrent « *la crédibilité du témoin est définie à la fois en termes de fiabilité de la mémoire d'une personne et d'honnêteté de la personne* ».

Enfin, évaluer si un enfant est crédible ou non dans son témoignage, ne revient pas à dire qu'il dit la vérité. L'objectif étant uniquement d'évaluer si le jeune est capable ou non d'alléguer et de témoigner. Autrement dit, la déclaration d'un jeune considéré comme apte à témoigner n'implique pas que son témoignage est véridique. Il signifie uniquement qu'il est « *capable de dire la vérité, à condition qu'il le veuille, à travers un récit non influencé par des conflits familiaux ou extérieurs* » (Fornari, 2008, cité par Montanari Vergallo & al., 2018).

3.2. FACTEURS AFFECTANT L'ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ

Plusieurs études ont été réalisées ces dernières années concernant la recherche de variables qui peuvent influencer les professionnels dans leurs décisions quant à la crédibilité des allégations des mineurs, qu'ils soient policiers, psychologues, avocats ou juristes.

En effet, différentes variables influencent l'évaluation de la crédibilité chez ces sujets. Plusieurs auteurs affirment que l'âge de la présumée victime est un facteur essentiel dans la décision (Reynolds & Birkmer, 2002 ; Davies & Rogers, 2009). En effet, ils stipulent que, généralement, les enfants plus jeunes sont considérés comme plus crédibles dans leur discours.

Les enfants sont en effet perçus comme plus honnêtes que les adultes. (Leippe & Romanczyk, 1989 ; Ross et al., 1990). A contrario, d'autres études stipuleraient que les adultes verraient d'un mauvais œil les témoignages faits par des enfants. Ils percevraient les enfants comme étant moins capables de fournir des informations quant au(x) fait(s) assez précis qui serai(en)t dû(s) à des capacités mnésiques inférieures et des risques de suggestibilités plus grands que chez les adultes (Melinder et al., 2004). Reynolds & Birkmer (2002) vont également dans ce sens et ajoutent que le témoignage d'un enfant manque souvent de preuves matérielles et/ou physiques, d'autant plus que la crainte de fausses allégations est renforcée lorsqu'il s'agit d'un enfant qui témoigne. De jeunes enfants n'ayant pas encore acquis certaines capacités cognitives pourraient omettre certaines informations saillantes, divulgueraient des souvenirs moins précis et seraient moins capables de faire des liens logiques dans le temps. Ces moindres capacités affecteraient la probabilité de rendre les allégations jugées comme crédibles (Ghetti et al., 2002 ; Melkman et al., 2017). Ces faits rendraient les différents professionnels plus méfiants quant à la valeur accordée aux allégations des mineurs.

Ensuite, le sexe de l'évaluateur et le type de l'agresseur (extra ou intrafamilial) joueraient également un rôle dans la perception de la crédibilité. En effet, plusieurs résultats montreraient que les jurés et professionnels de sexe féminin accorderaient plus souvent un avis favorable quant à la crédibilité du jeune que les hommes. Les professionnels de sexe masculin seraient plus enclins à moins souvent juger l'agresseur coupable. Ils considèrent plus souvent l'agression comme moins grave que ce qu'elle n'est, et percevraient moins régulièrement les allégations des enfants comme honnêtes, comparativement aux femmes. De plus, des résultats ont montré que l'enfant victime avait plus de chances de paraître comme crédible lorsque le présumé auteur était un étranger à la famille, plutôt que dans les cas où le présumé agresseur est une personne de la famille de la victime, comme le père (Davies & Rogers, 2009). Le contexte familial du jeune peut également affecter la décision. Ainsi, lorsque les parents du jeune se trouvent en instance de divorce ou de séparation lors de la divulgation des faits, le risque que les allégations soient jugées moins crédibles augmente (Trocme & Bala, 2005).

D'autre part, l'effet émotionnel du témoin est également à prendre en considération. Cet effet est décrit par Melinder et al. (2016) comme étant un phénomène où les experts et enquêteurs sont affectés par les émotions que présentent une personne lors de son témoignage. Différentes études ont montré que les professionnels percevraient les allégations plus crédibles lorsque les jeunes manifestent des émotions fortement négatives telles que la tristesse ou la peur (Cossins et al, 2009 ; Van Doorn & N. Koster, 2019). Un enfant qui pleure aura potentiellement

plus de chance d'être jugé crédible qu'un enfant qui reste calme (Golding et al., 2003). Or, cela ne reflète pas toujours la réalité. En effet, des enfants divulguant un abus sont autant susceptibles de montrer des émotions négatives que d'afficher des expressions neutres, voire détendues (Castelli & Goodman, 2014 ; Sayfan et al., 2008). Malgré que des émotions neutres ou positives peuvent être le signe que l'enfant est capable de faire face et de surmonter son traumatisme, ces expressions peuvent être interprétées par les professionnels comme étant des comportements malhonnêtes ou étranges (Bonanno et al., 2007). Ajoutons encore que le phénomène de dissociation émotionnelle peut être utilisé par un jeune comme une stratégie pour faire face et se détacher de la douleur émotionnelle insupportable (Cole et al., 1994).

4. Outils et protocoles

4.1. FORMATION DES PROFESSIONNELS

L'importance de confier des enfants à des professionnels formés est capitale : un manque de technique et de savoir-faire peut altérer le discours de l'enfant, entraver son témoignage, voire induire une erreur judiciaire au terme de la procédure (Morville et al., 2016). Malheureusement, les enquêteurs ne sont pas toujours qualifiés en la matière. La solidité d'une bonne audition reposerait sur l'alliance de la technique d'une enquête avec la psychologie (Cyr, 2019). En effet, les professionnels qui auditionnent un enfant doivent avoir les qualifications nécessaires tant à un niveau théorique que pratique. Une formation sur la psychologie de l'enfant se veut nécessaire, afin de maîtriser les savoirs quant au développement cognitif, intellectuel, affectif et social de l'enfant. Il est également préférable que les professionnels soient à l'aise dans la communication et dans l'interaction avec des mineurs, de plus que dans l'analyse de ceux-ci (Savard, 2019).

Cependant, des avancées ont été réalisées ces dernières années : les policiers et enquêteurs qui reçoivent les plaintes sont de plus en plus formés ; il existe aussi des avocats spécialisés pour enfants, qui peuvent aider et représenter les jeunes.

En Belgique, c'est en 2001 que fut décidé que les membres de la police désignés par les magistrats pour effectuer des auditions vidéo filmées devaient suivre des formations spécifiques, ceci dans le but d'uniformiser les pratiques. Actuellement, les policiers doivent suivre une formation de quatre semaines durant laquelle ils peuvent apprendre le protocole spécifique d'audition. À la fin de cette formation, un examen certificatif est réalisé. L'agent à

l'occasion de simuler une audition et de montrer ses compétences pour auditionner les enfants mineurs (le guide social, 2018).

4.2. LIGNES DE CONDUITE DURANT L'AUDITION ET L'EXPERTISE

La plupart des recherches amènent à être d'accord sur deux points. Premièrement, la valeur et le choix des questions posées sont les meilleurs prédicteurs de la qualité des réponses fournies. Deuxièmement, ce sont les informations relevées à partir du récit libre (appartenant à la mémoire de rappel), qui sont les plus susceptibles d'être véridiques. Ceci à condition que l'enfant ait des capacités mnésiques et cognitives suffisantes.

Mireille Cyr (2019) établit six recommandations à suivre dans la conduite d'une audition avec mineur :

- 1) s'adapter au niveau développemental de l'enfant, c'est-à-dire entre autres adapter la formulation des questions en fonctions du niveau de capacité de langage et du développement cognitif de l'enfant ;
- 2) prendre le temps de faire émerger un lien de confiance avec l'enfant et favoriser une atmosphère soutenance, bienveillante et non menaçante ;
- 3) prendre le temps d'expliquer des règles de communication et de préciser les attentes au préalable. Par exemple, préciser à l'enfant qu'il ne doit dire que la vérité, qu'il peut demander de clarifier une question mal comprise, qu'il doit corriger le professionnel si celui-ci dit quelque chose d'erroné, etc. ;
- 4) permettre à l'enfant de s'entraîner à répondre à des questions ouvertes, et ce en n'impliquant pas d'un premier abord le sujet pour lequel il est auditionné. Cela permet à l'enfant de s'acclimater et de se familiariser avec le style des questions et les tâches qui lui sont demandées ;
- 5) les premières questions doivent être les moins suggestives possibles, il faut donc privilégier les questions ouvertes. Par après, le professionnel doit alors procéder selon un continuum de questions de plus en plus spécifiques ;
- 6) le professionnel doit rester le plus objectif et le plus neutre possible. Il doit tenter d'investiguer des hypothèses multiples, des explications alternatives et de vérifier les biais possibles.

➤ National Institute of Child Health and Human Development (NICHD)

L'utilisation du NICHD est actuellement le seul protocole qui permet d'intégrer la majorité des recommandations citées plus haut. Il est principalement utilisé au Canada, aux États-Unis et dans certains pays européens, et demeure actuellement le plus connu. Le guide incite le jeune à produire un récit libre qui sollicite la mémoire de rappel (Morville et al., 2016). Le NICHD se compose de trois grandes étapes :

- 1) la partie pré-déclarative qui permet de préparer l'enfant à l'audition ;
- 2) la partie déclarative qui permet de recueillir les informations concernant l'événement ;
- 3) l'étape de fermeture qui permet de remercier l'enfant pour son aide.

L'étude de Hershkowitz et al. (2007) a démontré que les enquêteurs formés sont deux fois plus susceptibles de juger avec précision la crédibilité des enfants lorsque les auditions ont été menées avec le protocole NICHD. Ce protocole améliore la qualité de l'audition, il permet d'être plus complet et plus crédible. En l'occurrence, ils ont également démontré dans leur étude que l'utilisation de ce protocole améliore la précision du discours du jeune, une fiabilité interjuges et permet aux professionnels d'être plus confiant dans leur décision.

➤ Entretiens par étapes successives

L'entretien par étapes successives est un protocole qui permet d'éviter les questions orientées et diminue le risque de suggestion. Il favorise le récit libre de l'enfant, sa validité et diminue les risques de contamination du discours. La méthode non suggestive utilisée ici se résume en trois grandes étapes qui se succèdent : d'abord, l'enfant est interviewé ; ensuite, cette entrevue est analysée afin d'évaluer la crédibilité des déclarations ; enfin, il y a une vérification d'une liste d'items en dehors du contenu du témoignage. Elle permet de diminuer les faux positifs et faux négatifs (Cyr, 2019).

4.3. OUTILS DANS L'ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ

➤ Statement Validity Analysis (SVA)

Cette échelle permet d'analyser la crédibilité des souvenirs lors des récits libres. Cette analyse permet de récolter et d'évaluer systématiquement les informations contenues dans les auditions d'enfants, principalement lors des allégations d'abus sexuel(s). Elle se base sur 19 axes de validation. Cette méthode vérifie la vérité et la plausibilité du récit, ce n'est donc pas un détecteur de mensonges. L'analyse du récit prend en considération les capacités verbales et

cognitives de l'enfant et la complexité relative aux événements et aux faits. Cette grille de validation n'est pas encore exclusive et doit encore faire l'objet de nouvelles études. Certains auteurs affirment cependant que cet outil semble être le plus populaire actuellement au niveau mondial pour évaluer la crédibilité des allégations du public étudié (Cacuci & al., 2021).

L'analyse de contenu basée sur des critères (CBCA) se veut être le point central de cette échelle (Welle & al., 2016). L'objectif de cette analyse étant de déterminer la véracité des déclarations verbales des enfants au sujet d'allégations d'abus sexuel. Cette analyse se base sur la retranscription de l'audition réalisée avec la potentielle victime. Sa méthodologie classifie différents critères : les critères généraux, motivationnels et spécifiques.

5. Résumé

Cette revue de la littérature a permis, dans un premier temps, de définir le phénomène d'abus sexuel(s) chez les enfants, d'évaluer son ampleur dans la société actuelle et d'analyser son impact. Nous avons mis en évidence les conditions et les enjeux des auditions et expertises lorsqu'un mineur dévoile un abus. Différents facteurs faisant partie de la dynamique des auditions et qui peuvent impacter et influencer ces derniers ont été soulignés. Nous nous sommes également intéressés à l'évaluation de la crédibilité dans ce contexte et à ses implications. Enfin, nous avons fait ressortir les différents outils et protocoles actuels utilisés dans ce contexte d'audition de mineurs. C'est sur base de ces recherches que nous avons pu être guidés dans ce travail et établir une question de recherche ainsi que les différents objectifs à atteindre.

OBJECTIF ET QUESTIONS DE RECHERCHE

L'objectif principal de cette étude est d'identifier, de décrire et de résumer les données disponibles dans la littérature scientifique au sujet des outils et protocoles utilisés pour évaluer la crédibilité des allégations d'abus sexuel(s) chez des mineurs. L'objectif étant de fournir un aperçu global de la littérature scientifique actuelle dans ce domaine, il nous paraît adéquat de penser que l'utilisation d'une méthode de type scoping review correspond à nos attentes.

Questions de recherche

Cet état de la littérature permettra de mettre en évidence différentes sous-questions de recherche, se présentant comme tels :

- Quelle est l'étendue et la variété des méthodes et outils utilisés dans les différentes études qui évaluent la crédibilité des allégations d'abus sexuel sur mineurs ? ;
- Quels sont les sous-concepts centraux qui émergent des études trouvées ? ;
- En fonction des études réalisées, quelles sont les forces et limites des différentes stratégies utilisées pour évaluer la crédibilité du mineur ? ;
- Quelles sont les forces et les limites au niveau de la littérature et la recherche existante sur le sujet qui nous intéresse ? ;
- Ce sous-objectif nous permettra de nous demander s'il existe des recommandations pour les recherches futures ?

Le modèle population, concept et contexte (PCC) de Joanna Briggs Institute (JBI, 2020) a été utilisé et nous a permis de faire émerger les principaux concepts correspondants.

Pour notre étude, les critères de la principale question de recherche sont les suivants :

- La **population** ciblée vise les enfants entre 3 et 18 ans, présumés victimes d'agression(s) sexuelle(s). Le choix quant à cette tranche d'âge s'est porté sur le fait que, avant 3 ans, les capacités langagières d'un enfant sont trop restreintes que pour effectuer une évaluation pertinente. Le maxima de cette tranche d'âge a été choisi en fonction de l'âge de la majorité sexuelle dans la plupart des pays, afin d'être le plus exhaustif possible.
- Le **concept** repris fait référence à l'évaluation de la crédibilité. Ajoutons que l'évaluation de la crédibilité devra être réalisée par des professionnels tels qu'étudiés

précédemment : agents de police/enquêteurs ou autres intervenants psychosociaux (psychologue ou psychiatre).

- Enfin, le **contexte** de notre présente étude constitue l'allégation d'abus sexuel.

Ainsi, ces différents termes ont pu être transformés en une question bien spécifique, que nous pouvons formuler de la manière suivante : « *D'après la littérature de ces cinq dernières années, comment est évaluée la crédibilité d'allégation d'abus sexuel chez des mineurs d'âge entre 3 et 18 ans ?* ».

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée suit les recommandations du JBI (2020) pour l'élaboration d'une scoping review. Néanmoins, étant donné que ce travail est réalisé dans le cadre d'un mémoire, certaines adaptations ont dû être effectuées afin que la charge de travail corresponde à celle attendue. Ces différentes adaptations concernent principalement la stratégie de recherche et la sélection des références.

1. Critères d'éligibilité

Afin de définir les articles pertinents en rapport avec notre question de recherche, différents critères ont été établis. Ceux-ci sont en lien avec ce qui a été énoncé précédemment, notamment dans l'élaboration de la question de recherche.

1.1. CRITÈRES D'INCLUSION ET D'EXCLUSION

Tout d'abord, concernant la **population** recherchée, les articles devaient inclure des études réalisées auprès d'enfants/adolescents mineurs âgés entre 3 et 18 ans. Le choix de cette tranche d'âge a été établi en fonction du minimum de capacité langagière qu'un enfant est capable de produire, c'est-à-dire vers l'âge de 3 ans. Le choix d'élargir l'âge à 18 ans correspond au fait que dans certains pays, notamment en Belgique, la majorité sexuelle peut monter à cet âge (et non pas à 16 ans) lorsqu'il s'agit d'inceste.

Concernant la population de recherche, deux critères d'exclusion sont à indiquer. Principalement, les études comprenant un échantillon avec des enfants/mineurs porteurs d'une pathologie, telle qu'une déficience intellectuelle, autisme, etc. seront rejetées. Ces pathologies pourraient en effet contraindre les données recherchées. De plus, les études ne peuvent porter exclusivement que sur la victime mineure présumée. Par conséquent, toute étude portant sur un autre sujet, comme par exemple, sur l'auteur des faits ou sur les parents de la victime, sera exclue. Ajoutons également qu'en considérant les critères d'inclusion, nous n'intégrerons pas dans notre étude toutes recherches portant sur une population âgée en deçà de 3 ans et au-delà de 18 ans.

Ensuite, si nous nous rapportons au **concept** de cette recherche, celui-ci correspond à l'évaluation de la crédibilité. Les articles sélectionnés devaient ainsi avoir précisément pour objet la crédibilité évaluée d'allégation de mineurs victimes. Ajoutons qu'il a été décrit que

l'évaluation devait porter exclusivement sur l'audition effectuée par un policier/enquêteur ou autre profession psychosociale, ou faisant partie de l'expertise du psychologue/psychiatre ayant été mandaté pour évaluer, entre autres, la crédibilité de l'enfant. Tout article visant l'évaluation de la crédibilité réalisée par d'autres professionnels, tels que des membres du jury ou avocats, sera exclu.

De plus, en ce qui concerne le **contexte** de l'étude, celui-ci se rapporte aux allégations d'abus sexuel. En accord avec les définitions précitées, l'abus sexuel englobe des gestes ou des atteintes de l'ordre du sexuel, sans forcément faire allusion à la pénétration. Nous incluons également l'abus sexuel au sens large, c'est-à-dire que nous acceptons dans les études autant des abus intra que extrafamiliaux. Ce critère permet en même temps d'exclure les autres formes de maltraitance infantile telle que les abus physiques et/ou psychologiques.

Enfin, concernant les **caractéristiques des études**, nous ne sélectionnons que des articles écrits en français ou en anglais. Comme dit précédemment, nous favoriserons principalement les articles les plus récents, conformément à notre question de recherche ; par conséquent, les dates sélectionnées iront de 2016 à nos jours. Cette limitation a été décidée suite à la lecture des différents articles sur le sujet, entre autres la lecture de différentes scoping review ou revues de la littérature ayant déjà été réalisées. Bien que leurs objectifs différaient légèrement des nôtres, leur thématique s'apparentait à l'évaluation de la crédibilité d'allégations d'abus sexuel(s) faites par des enfants (Van Ham et al., 2020 ; Van Doorn et Koster, 2019 ; Voogt et al., 2016). Dans ces différentes revues de la littérature, les études sélectionnées dans chacune d'entre elles dataient de maximum 2015. Ainsi, nous avons souhaité nous concentrer sur les études plus récentes, à partir de 2016. Les articles devront également contenir suffisamment d'informations qui entrent dans le cadre de la méthodologie pour que les résultats puissent en être extraits. Ainsi, nous incluons principalement des articles présentant des données empiriques quantitatives ou des résultats descriptifs. Les autres types de littérature tels que des études de cas ou revue de la littérature seront exclus.

2. Sources des données et stratégies de recherche

Ce travail de type scoping review comprend une exploration d'études à travers deux bases de données bibliographiques : PsycInfo (interface Ovid, *de 1806 à nos jours*) et Medline (interface Ovid, *de 1946 à nos jours*). Malgré la recommandation faite par le JBI (2020) d'effectuer des recherches de données de manière exhaustive, nous nous sommes arrêtés à la

consultation de ces deux bases de données afin de ne pas dépasser les limites de charge de travail demandé dans le cadre du mémoire.

2.1. RECHERCHE EFFECTUÉE DANS PSYCINFO OVID

La base de données PsycInfo Ovid permet d'explorer la littérature se rapportant aux domaines de la psychologie, des sciences comportementales, sociales et de la santé. Elle est produite par *l'American Psychological Association* et inclut principalement des articles qui ont été revus par les pairs. Tout comme avec la base de données bibliographiques Medline, la recherche de références dans PsycInfo Ovid se fait à partir de deux types de langage précis. Cette méthode est nécessaire afin de trouver un maximum de références répondant à la question de recherche. Premièrement, la recherche se fait à partir d'un langage contrôlé qui est spécifique au thésaurus de chaque base de données. Le langage contrôlé se compose de différents descripteurs faisant partie du thésaurus et se rapportant aux concepts recherchés. Ensuite, une recherche en langage libre est effectuée afin de compléter les termes obtenus avec le langage contrôlé. Finalement, les descripteurs trouvés en langage contrôlé sont mis en lien avec les mots-clés utilisés en langage libre à l'aide des opérateurs booléens adéquats.

Le point 2.3 reprend les différents concepts utilisés pour chacune des bases de données. La stratégie de recherche complète propre à PsycInfo Ovid a été jointe en annexe.

2.2. RECHERCHE EFFECTUÉE DANS MEDLINE OVID

Medline Ovid est une base de données qui comprend des citations de revues principalement dans le domaine de la biomédicale et des sciences de la vie.

Les termes utilisés en langage libre dans la base de données PsycInfo Ovid ont donc pu être réutilisés dans cette base de données. Cependant, la recherche dans Medline Ovid, qui comprend son propre thésaurus, nous a permis de découvrir d'autres descripteurs, différents de ceux utilisés dans PsycInfo Ovid.

Le prochain point regroupe également les termes utilisés dans cette base de données. En annexe se trouve la stratégie de recherche complète effectuée dans Medline Ovid.

2.3. TERMES UTILISÉS DANS LES DEUX BASES DE DONNÉES

Les prochains tableaux présentent les différents mots-clés utilisés pour chaque concept dans les bases de données PsycInfo Ovid et Medline Ovid. Notons que les troncatures utilisées à

certaines mots-clés dans le langage libre permettent de prédire différentes terminaisons de mots (par exemple, fiab* peut correspondre à fiability et fiable).

Tableau A1 : Concept de crédibilité

	Descripteur	Langage libre
PsycInfo	Credibility/	(credib* OR plausib* OR reliab* or believ* OR valid*).
Medline	/	

Tableau A2 : Concept d'allégation d'abus sexuel

	Descripteur	Langage libre
PsycInfo	abuse reporting/ incest/ sexual abuse/ rape/ acquaintance rape/ sexual offense /	(alleg* or report* or denounc* or accusati* or avow* or deposition* or testimon*)
Medline	Rape / Sex offenses / Incest/	((sexual adj1 (abuse or offense or attack or assault) or ((sex or carnal) adj1 abuse) or ((date or acquaintance) adj1 rape*) or incest* or rape*)

Tableau A3 : Concept de mineur d'âge

	Descripteur	Langage libre
PsycInfo	Child abuse/	(child* or "school age" or adolescen* or teen* or youth* or student* or schoolchild* or juvenil* or kid* or preadolescenc* or young* or minor* or infant* or preteen* or pre-teen*)
Medline	Child/ Child sexual abuse / Minors/ Adolescent/ Infant/ Students/	

Tableau A4 : Concept d'allégation d'abus par un mineur

	Descripteur	Langage libre
PsycInfo	Child abuse reporting/	

Ces différents descripteurs et mots-clés identifiés ont par la suite été combinés avec les opérateurs booléens adéquats : les différents termes correspondant au même concept (descripteur et langage libre) ont été combinés à l'aide de l'opérateur booléen « OR ». Ensuite, les différents concepts ont été reliés entre eux grâce à l'opérateur « AND ». Pour chacune des deux procédures de recherche, une période limite (de 2016 à nos jours) a été ajoutée en dernier lieu afin de correspondre aux critères d'inclusions précités.

La recherche des différentes références dans ces deux bases de données a été effectuée le 5 mars 2022.

3. Sélection des articles

Les références trouvées au moyen de la recherche dans PsycInfo Ovid et Medline Ovid ont été importées dans le logiciel de gestion de références bibliographiques Zotero version 6.0.4 (Corporation for Digital Scholarship and Roy Rosenzweig Center for History and New Media, VA, USA). Les doublons entre les références obtenues dans les deux bases de données ont été supprimés. Ensuite, une première sélection des études a été réalisée à partir de la lecture du titre et du résumé de chacune des différentes études. Suite à cela, les articles restants ont été lus en intégralité, et seuls les plus pertinents en fonction de notre question de recherche ont été conservés. C'est dans ce cadre de sélection des différents articles que les critères d'éligibilité décrits précédemment nous ont été utiles et ont permis de choisir les articles les plus adéquats. En principe et conformément aux recommandations méthodologiques établies par le JBI (2020), la sélection des articles est normalement effectuée par deux chercheurs. Dans le cadre de ce travail de mémoire, elle a été réalisée par une seule personne.

4. Extraction des données

Une fois le choix des articles défini, deux différentes tables d'extraction des données ont été conçues afin de rassembler les informations saillantes de chacun des articles. Une méthodologie rigoureuse a permis l'extraction des données.

En premier lieu, pour chaque article retenu, les données relatives aux caractéristiques de publications (auteurs, année de publication et pays) puis celles propres aux études ont été relevées. L'objectif principal et le design de chaque étude ont été ajoutés aux données, afin de

mettre en évidence ce que recherchent les auteurs dans leur étude et la manière dont ils ont obtenu leurs données. Par ailleurs, les informations relatives à l'échantillon ont également été observées, notamment le nombre de sujets, l'étendue de l'âge et le ratio sexe. Enfin, il nous a semblé important de relever la définition que les chercheurs établissaient concernant le terme de « crédibilité ». En effet, nous avons vu précédemment que ce concept n'est pas encore défini objectivement et peut parfois porter à confusion entre les différents auteurs. Il a paru judicieux d'observer quelle image les chercheurs portent à celui-ci, central dans la thématique. Enfin, la profession de l'évaluateur a été la dernière information indiquée dans le tableau.

En deuxième lieu, les résultats obtenus pour chaque étude ont été synthétisés. Nous avons principalement analysé les méthodes utilisées par les auteurs afin d'évaluer la crédibilité du discours des mineurs. Nous avons mis en évidence le nom du protocole ou de l'instrument utilisé, ainsi que l'objectif recherché. La partie suivante a établi la procédure dans laquelle se sont déroulées l'évaluation et l'utilisation du protocole. Nous avons vérifié également la validité et la fidélité accordée à l'outil. Cela nous a finalement amené à la conclusion que les différents auteurs ont pu retirer de leurs articles.

Si on suit les recommandations établies pour la réalisation exacte d'une revue de la littérature de type scoping review, le JBI (2020) suggère d'établir l'étape d'extraction des données à deux chercheurs. À nouveau, afin de respecter le cadre de ce travail de mémoire, les données n'ont été extraites que par un seul étudiant.

5. Analyse et présentation des données

Les données extraites des différents articles sélectionnés ont été présentées sous forme d'un diagramme et de tables d'extraction, selon les recommandations des directives d'examen de la portée. Leurs présentations ont permis de s'aligner sur les différents objectifs préalablement déterminés.

RÉSULTATS

Dans cette partie, nous présenterons les résultats émergeant de la recherche documentaire obtenus grâce à la méthodologie explicitée ci-dessus. Dans un premier temps, les données obtenues à l'aide de la stratégie de recherche seront mises en avant dans un diagramme de flux. Celui-ci permettra de schématiser l'ensemble des étapes effectuées qui ont permis d'obtenir les études finalement sélectionnées. Ensuite, une analyse des résultats des données sera présentée de façon synthétique grâce aux tableaux d'extraction de données, puis de manière plus approfondie en exploitant les différentes données des articles choisis.

1. Sélection des études

Les recherches dans les deux bases de données ont abouti à un total 767 références. Après suppression des doublons, 633 articles ont été retenus.

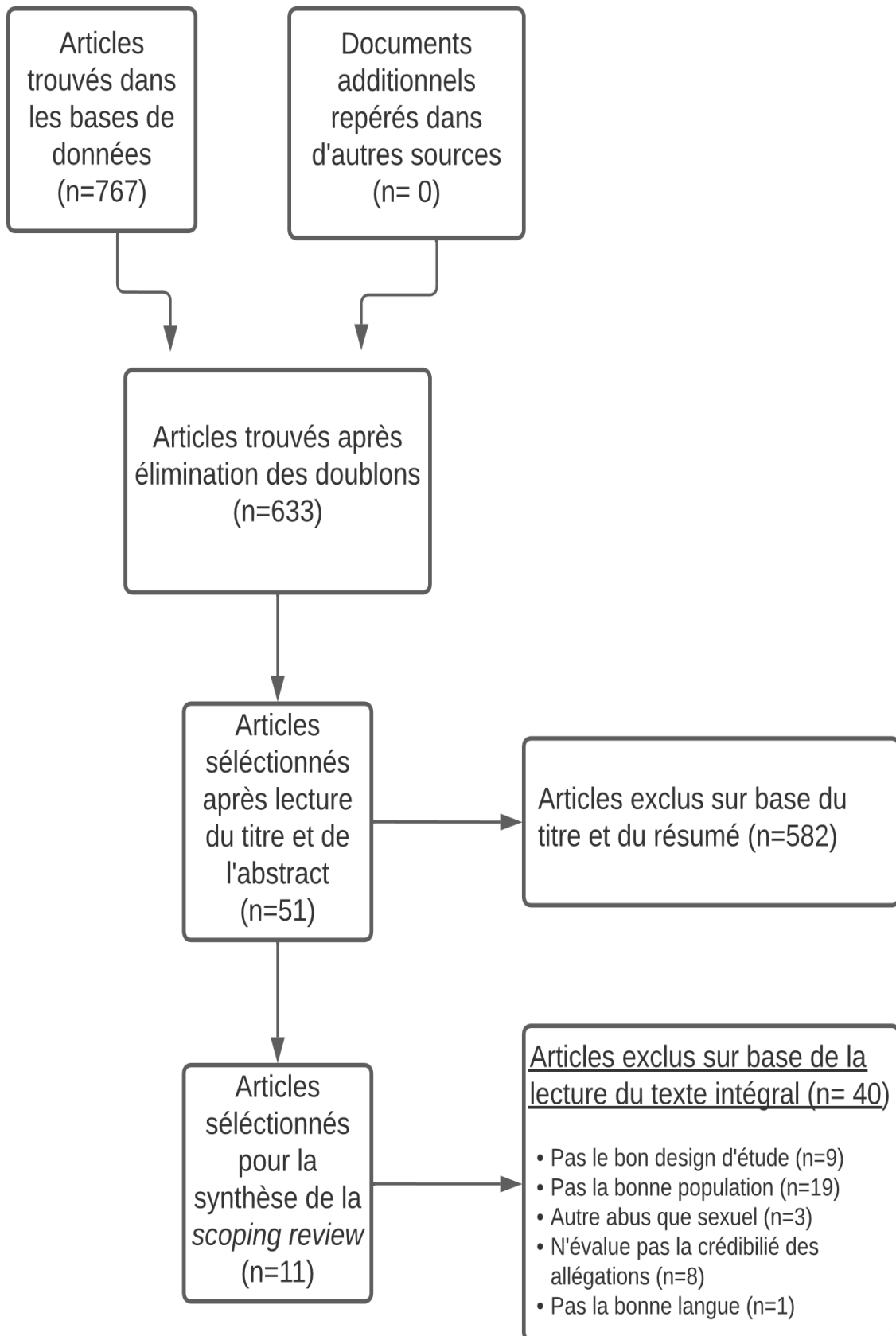
Suite à la lecture des titres et des résumés, 582 articles ont été exclus en vertu de leur inadéquation avec la question de recherche. De manière plus précise, 343 références n'ont pas été choisies, car leur objectif ne correspondait pas à notre recherche. En effet, 248 articles n'avaient pas pour contenu l'allégation d'abus sexuel, mais portaient par exemple sur les conséquences de ces abus. De plus, 69 études portaient sur des allégations, mais n'examinaient pas leur crédibilité. Celles-ci ont donc également été exclues. Ensuite, 189 études ont été rejetées, car elles n'étudiaient pas la bonne population selon nos critères de sélection : 160 études concernaient des personnes majeures, 3 articles sur une population d'enfants porteurs de handicaps, 12 étudiaient le point de vue des parents ou de l'auteur des faits, et enfin 14 portaient sur des évaluateurs autres que ceux cités dans nos critères de sélection (par exemple, des juges ou avocats). Par la suite, nous avons également écarté 32 articles, car les abus allégués étaient autres que sexuels (par exemple, abus physiques ou psychologiques). Ajoutons enfin que 18 articles n'ont pas été retenus, car la langue utilisée était une autre que l'anglais ou le français (articles principalement en espagnol, allemand ou néerlandais). Au terme de cette sélection sur base des titres et des résumés, 51 articles ont été retenus pour la seconde étape de l'analyse.

La seconde phase de sélection a été réalisée après lecture du texte intégral de ces 51 articles retenus. À la suite de cette opération, 40 articles ont été exclus. Parmi ceux-ci, 19 d'entre eux n'ont pas été retenus car la population ne correspondait pas à nos attentes. La plupart évaluaient la crédibilité perçue des allégations des mineurs faites par les jurés ou les avocats. Ces types

d'évaluateurs faisant partie des critères d'exclusion, ces études ont donc été rejetées. D'autres études ont été éliminées car elles comportaient une population de personnes dévoilant leur abus à l'âge adulte. Ensuite, 9 autres ont été supprimées car leur design d'étude ne correspondait pas à nos critères de sélection. En effet, parmi ces 9 articles, la plupart d'entre eux étaient des études de cas unique ou un état de la littérature sur une thématique spécifique qui, bien que semblable à la nôtre, différait sur certains points (par exemple, revue de la littérature sur la perception des jurés sur les allégations d'abus sexuels d'enfants). En outre, 8 articles n'ont pas été sélectionnés, car ils n'évaluaient pas la crédibilité des allégations, ne rejoignant ainsi pas notre objectif de recherche. Trois articles avaient pour objectif d'évaluer la crédibilité des allégations d'enfants présumés victimes d'abus physique(s). Enfin, un article a été enlevé, car il était écrit en allemand.

Finalement, 11 articles ont été sélectionnés pour la réalisation de ce travail de type *scoping review*. La mise en évidence de cette sélection d'articles a été démontrée de manière synthétique dans le diagramme de flux présenté ci-dessous.

Figure 1 : Diagramme de flux – Représentation schématique du processus de sélection des références



2. Synthèse des articles et de leurs résultats

Les données principales extraites des onze articles sélectionnés ont été reprises sous forme de tableaux synthétiques (tables d'extraction des données), conformément aux attentes d'une *scoping review*. Deux tables d'extraction des données ont ainsi été réalisées afin de permettre un maximum de clarté. Leurs analyses ont été rédigées à la suite de chaque tableau.

La première partie présente les caractéristiques principales des articles et de leur conception. La seconde présente quant à elle les résultats propres aux différentes recherches, tels que le protocole ou l'outil employé, les procédures de l'entretien et les conclusions obtenues. Les deux tables d'extraction des données ont été présentées de manière à ce que les articles apparaissent par ordre chronologique, du plus ancien au plus récent.

2.1. CARACTÉRISTIQUES DES ÉTUDES

Tableau 1 – Table d'extraction des caractéristiques principales des articles inclus

Auteur(s), date	Pays de l'étude	Objectif de l'étude (question de recherche)	Design de l'étude	Critères de l'échantillon	Définition et terme(s) utilisé(s) pour exprimer la crédibilité	Profession de l'évaluateur
Morville et al., 2016	France	« Réfléchir sur l'intérêt de diffuser l'utilisation du NICHD auprès des intervenants et professionnels du champ non judiciaire, intervenants des secteurs médico-sociaux et sanitaires, impliqués dans le parcours de l'enfant victime ».	Analyse théorique	Absence d'échantillon.	Absence de définition. <u>Termes utilisés :</u> - Crédibilité - Fiabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêteurs de police - Psychologues - Pédiopsychiatres
Welle et al., 2016	Suisse	Explorer la validité et les limites de l'outil CBCA.	Étude de terrain	N=60 Âgés entre 3,5 et 17,5 ans (M=13 et E-T=3,7). 76% de filles et 24% de garçons.	Absence de définition. <u>Termes utilisés :</u> - Crédibilité - Véracité (font la distinction entre les deux termes)	<ul style="list-style-type: none"> - Psychologues - Psychiatres

Peixoto et al., 2017	Portugal	« Évaluer systématiquement la manière dont les enfants sont interrogés au cours des procédures DMF ».	Étude de terrain quantitative	N= 137 (109 filles et 28 garçons âgés de 3 à 17 ans (M=11,5), 131 cas d'abus sexuel et 6 cas d'abus physique ou abus physique et sexuel).	Donne une définition à la crédibilité : « <i>Exactitude des informations, éviter des informations inexactes, crédibilité.</i> »	<ul style="list-style-type: none"> - Juges - Procureurs - Avocats de la défense - Psychologues
Melkmana et al., 2017	Israël	« Analyser l'évaluation de la crédibilité de rapports d'abus sexuel et identifier les caractéristiques des enfants et des événements contribuant à la probabilité que les signalements d'abus sexuel soient jugés crédibles ».	Analyse descriptive	N= 1563 Âgés entre 3 et 14 ans (M= 9,97, ET= 2,92). 67,4% de filles et 32,6% de garçons.	Absence de définition. <u>Termes utilisés :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Crédibilité - Fiabilité - Véracité 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêteurs de police
Wouters et Gasser, 2018	Suisse	« Faire le point sur les pratiques expertales en matière d'expertise de crédibilité d'enfant ».	Analyse théorique	Absence d'échantillon.	Donne une définition à la crédibilité : « <i>La crédibilité permet de distinguer le réel et l'imaginaire.</i> ». <u>Termes utilisés :</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Experts (la fonction spécifique n'est pas précisée)

					<ul style="list-style-type: none"> - crédibilité - Véracité - Sincérité (font la distinction entre les trois termes)	
Tadei et al., 2019	Finlande	« Créer et tester un instrument pour calculer la probabilité qu'un enfant soit victime d'abus sexuel ».	Étude quantitative	N = 10665 (5451 filles et 5184 garçons). Élèves de sixième à la neuvième (correspondant à une fourchette entre 13 et 16 ans approximativement).	Donne une définition à la crédibilité : « probabilité que l'abus ait réellement eu lieu »	<ul style="list-style-type: none"> - Experts (la fonction spécifique n'est pas précisée)
Lony Schiltz, 2020	Luxembourg	« S'interroger sur l'impact des dysfonctionnements mnésiques et dissociatifs au niveau de la crédibilité du discours des présumées victimes ».	Analyse théorique	Absence d'échantillon.	Absence de définition. <u>Terme utilisé :</u> - Crédibilité.	<ul style="list-style-type: none"> - Experts psychologues
Hershkowitz & Lamb, 2020	Israël	Déterminer si les enfants sont plus susceptibles de faire des allégations d'abus	Modèle linéaire mixte généralisé (GLMM)	N= 14874 (53% de garçons et 47% de filles entre 4 et 14 ans (M= 9,04 et E-T= 2,88), avec	Absence de définition. <u>Termes utilisés :</u> - Crédibilité - Véracité	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêteurs de police

		et si leurs déclarations sont jugées plus crédibles lorsqu'ils sont interrogés en utilisant la version révisée du NICHD plutôt que la version standard du protocole.		11355 cas d'abus physique (76,3%) et 3519 cas d'abus sexuel).		
Cacuci et al., 2021	Roumanie	« <i>Aborder la question de l'inadéquation potentielle de certains critères de la CBCA pour une utilisation transculturelle</i> ».	Analyse théorique	Absence d'échantillon.	Absence de définition. <u>Termes utilisés :</u> - Crédibilité - Véracité	Absence d'évaluateurs.
VanMeter et al., 2021	Angleterre	« <i>Examiner la cohérence narrative des déclarations faites et les mesures dans lesquelles les caractéristiques de l'enfant et le soutien apporté par l'interviewer étaient corrélés à la cohérence des récits des enfants</i> ».	Étude de terrain	N= 80 Âgés entre 7 et 15 ans (M=11,1 et E-T=2,26), 79% de filles et 21% de garçons.	Donne une définition au terme de « cohérence narrative : « complets, fiables et cohérents ».	- Officiers de police

Longobardi et al., 2021	Italie	« Examiner les éléments bizarres et inhabituels dans les rapports d'enfants soupçonnés victimes d'abus sexuel et vérifier leur cohérence ».	Deux études : - Étude 1 : qualitative - Étude 2 : quantitative	Étude 1 : N=162 (âge M= 6,08, E-T= 2,34). Étude 2 : N= 52 pour les agents de police et N= 28 pour les condamnés.	Absence de définition. <u>Termes utilisés :</u> - Crédibilité - Cohérence - Plausibilité	- Pédopsychiatres - Psychothérapeutes
-------------------------	--------	---	--	--	--	--

2.1.1. Date de publication et pays

La vue d'ensemble de ce tableau permet de mettre en évidence les informations les plus saillantes des caractéristiques des articles choisis, notamment la date de publication et le pays où a été réalisée chacune des études. Comme indiqué dans les critères d'inclusion, nous avons repris dans notre sélection d'articles uniquement ceux ayant été publiés ces cinq dernières années (de 2016 à nos jours). De ce fait, nous retrouvons au moins un article pour chaque année comprise entre 2016 et 2021, les trois derniers articles datant de 2021.

La revue de la littérature nous a permis de constater que la plupart des outils et protocoles utilisés pour évaluer la crédibilité des allégations faites par un mineur n'étaient encore que très peu utilisés dans les pays européens. Il nous a ainsi semblé important de regarder dans quels pays étaient réalisées les recherches les plus récentes quant à ce sujet. Dans les différentes références sélectionnées, neuf ont été établis dans des pays européens (notamment la Finlande, la Suisse, le Portugal, la Roumanie, l'Angleterre, l'Italie, le Luxembourg et la France). Les deux autres ont été faits en Israël.

2.1.2. Design des études

Concernant les designs des différentes recherches, nous retrouvons principalement deux grands types de méthodologies différentes. Tout d'abord, quatre des onze articles sont de l'ordre de l'analyse théorique. Ce type de design a pour but d'apporter un éclairage sur les données, et d'en amener une image simplifiée. Ainsi, ne consistant pas en une étude expérimentale et empirique, celles-ci se basent sur l'observation de terrain et les connaissances scientifiques connues.

Les sept autres articles sont de l'ordre de l'expérimentale. À l'exception d'une, toutes les études sont de type quantitatif. Trois articles (Peixoto et al., 2017 ; VanMeter et al., 2021 ; Welle et al., 2016) sont des études de terrain quantitatives, autrement appelées des « *field-based study* ». Les données de celles-ci sont ainsi obtenues sur base d'auditions ou d'entretiens ayant été réellement effectués. Les chercheurs ont obtenu des retranscriptions d'auditions ayant été réalisées les années précédentes dans un lieu et un temps donnés. Les trois recherches restantes font également partie d'une méthodologie quantitative. Celle de Hershkowitz & Lamb (2020) applique un modèle linéaire mixte généralisé. L'étude de Tadej et al. (2019) se base sur un outil bayésien. Enfin, l'article de Longobardi et al. (2021) comporte une méthodologie mixte : une partie quantitative, et une qualitative.

2.1.3. Population

Concernant la population étudiée dans les différents articles, quatre des analyses théoriques ne contiennent pas d'échantillon (Wouters & Gasser (2018) ; Cacuci et al. (2021) ; Schiltz (2020) ; Morville et al. (2016)). En effet, comme cité précédemment, ces quatre articles ne sont pas des études expérimentales, et, de ce fait, ne comportent pas d'échantillon.

Dans les cohortes étudiées des sept autres études, le nombre total de sujets inclus varie de 60 à 14874. Quatre articles comprennent des échantillons que les auteurs qualifient de plus faibles, entre 60 et 162 sujets (une étude à 60, une à 80 et une à 137 sujets). L'article de Longobardi et al. (2021) impliquant deux études distinctes, comprend pour la première partie 162 récits et la deuxième 80 sujets. Trois autres articles impliquent des échantillons beaucoup plus vastes, de 1563 à 14874 sujets.

Au niveau des tranches d'âge étudiées, celles-ci sont généralement assez larges, avec une majorité d'études allant de l'âge de la petite enfance (3 ans) à l'âge de l'adolescence. Une recherche comporte un écart d'âge de 3 ans, avec des sujets entre 13 et 16 ans. Les autres études ont des écarts d'âge allant de 8 (entre 7 et 15 ans) à 14 ans (3 à 17 ans). Un article ne stipule pas la tranche d'âge de son échantillon, mais précise que la moyenne d'âge est de 6,08 ans. Les moyennes d'âge des autres différents échantillons se trouvent entre 9,04 ans et 13 ans. Nous pouvons ainsi remarquer que la majorité des moyennes des différentes cohortes se trouvent dans l'âge scolaire et de la préadolescence.

La disparité des sexes est également questionnée. On constate une sur-représentativité du genre féminin dans la plupart des études (généralement, le ratio tourne autour des 75% de filles et 25% de garçons). Uniquement deux références ne montrent pas de différences significatives entre la proportion de sujets filles par rapport au nombre de sujets garçons.

Ajoutons que deux études sur les onze présentent dans leur échantillon des sujets présumées victimes d'abus sexuels et physiques. Dans celle de Peixoto et al. (2017), la plupart des sujets sont présumées victimes d'abus sexuel(s) (131 cas sur 137). Cependant, dans la recherche de Hershkowitz & Lamb (2020), une majorité des cas sont des présumées victimes d'abus physiques (76,3% d'abus physiques et 23,7 % d'abus sexuels). Or, la présente étude porte sur les sujets présumés victimes d'abus sexuel(s). Cet article comprenant tout de même un nombre non négligeable de cas d'abus sexuels (n= 3519), nous avons décidé de le garder dans nos références.

Pour terminer, la profession des évaluateurs pratiquant les auditions et analysant la crédibilité a été observée. Cinq articles comprennent dans leurs évaluateurs des experts psychologues, quatre comprennent des enquêteurs formés à ce type d'entretiens, trois incluent également des pédopsychiatres. De plus, deux articles qualifient leurs évaluateurs comme étant des experts, ne précisant pas leur fonction de manière plus précise. Enfin, ajoutons que dans une étude, l'équipe de professionnels chargée du déroulement des auditions et de l'évaluation comprend en plus du psychologue, un juge, un procureur et l'avocat de la défense.

2.1.4. Objectifs des études

Les objectifs des études incluses dans ce travail diffèrent. Cependant, elles s'intéressent toutes à la crédibilité perçue lors des auditions d'enfant présumé victime d'abus sexuel.

Pour commencer, la majorité des articles choisis ont pour intérêt commun le questionnement quant à la validité et la pertinence d'utilisation de protocole reconnu dans le concept de la crédibilité du discours des enfants dans le cadre d'audition judiciaire. En effet, l'étude de Welle et al. (2016), de Cacuci et al. (2021) ainsi que celle de Schiltz (2020) enquêtent toutes sur l'outil d'analyse de contenu basée sur des critères (CBCA). La première tente d'explorer la validité méthodologique et les limites de cet outil. Pour ce faire, les auteurs ont essayé de se rapprocher le plus possible de la réalité de terrain : trois experts indépendants ont évalué les déclarations verbatim de plusieurs sujets mineurs réels sur base de l'outil. L'étude de Cacuci et al. (2021) avait quant à elle pour objectif de se questionner sur la validité transculturelle de l'utilisation de l'outil CBCA. Ainsi, ils ont analysé les différents facteurs transculturels pouvant influencer l'évaluation de la crédibilité et pouvant biaiser les résultats de l'outil. Enfin, l'article de Lony Schiltz (2020) s'est interrogé sur les conséquences des dysfonctionnements dissociatifs et mnésiques dans l'évaluation de la crédibilité, et plus précisément sur l'outil d'évaluation CBCA.

Ensuite, deux études se sont intéressées au protocole d'audition NICHD (National Institute of Child Health and Human Development). L'article de Hershkowitz & Lamb (2020) a souhaité faire une comparaison entre la version standard du NICHD et sa version revisitée, ainsi que son impact sur la déclaration des enfants et la crédibilité perçue de leur discours. Pour ce faire, les chercheurs ont analysé les déclarations de plusieurs victimes ayant été interrogées avec l'une des deux versions. Les données ont ensuite été testées à l'aide d'un modèle linéaire mixte. L'étude de Morville et al. (2016) quant à elle, avait pour but d'analyser l'intérêt de l'utilisation

du même protocole, à savoir le NICHD, chez les intervenants des secteurs médico-sociaux et non judiciaires dans l'objectif d'obtenir des allégations les plus crédibles et fiables possibles.

De plus, l'étude de Tadei et al. (2019) ciblait la création d'un nouvel outil permettant de calculer la probabilité qu'un enfant soit réellement victime d'abus sexuel d'après ses allégations. Celui-ci se base sur une démarche bayésienne. Ajoutons également deux autres études impliquant des protocoles connus. Wouters & Gassers (2018) ont eu pour cible de faire le point sur les pratiques d'expertise en matière de recherche de crédibilité des enfants. Pour répondre à cet objectif, ils se sont interrogés plus spécifiquement sur l'outil SVA (Statement Validity Analysis). De leur côté, VanMeter et al. (2021) se sont plutôt penchés sur la question de la cohérence narrative, ainsi que sur les différents facteurs (caractéristiques des enfants et soutien du professionnel durant l'audition) pouvant impacter la perception de la cohérence du discours.

Les trois articles restants se sont plutôt questionnés sur l'analyse des interrogatoires et les pratiques d'audition ainsi que le contenu des récits et les caractéristiques des enfants qui favorisent la crédibilité perçue de ceux-ci. Tout d'abord, Peixoto et al. (2017), ont évalué la manière suivant laquelle étaient interrogés les enfants dans le contexte des auditions portugaises, et ce en vertu des recommandations établies pour favoriser la crédibilité des enfants. L'étude de Longobardi et al. (2021) souhaitait examiner les éléments bizarres et inhabituels qui peuvent survenir dans les discours d'enfants et pouvant décrédibiliser leurs discours. Pour ce faire, ils ont construit leur étude en deux étapes distinctes ; premièrement, ils ont analysé une centaine de déclarations d'enfants et ont répertorié les différents éléments compris comme « bizarres » ou « inhabituels ». Pour la deuxième étape, ils ont interrogé différents enquêteurs et détenus (incarcérés pour fait de pédophilie) afin de les interroger sur la plausibilité des différents concepts sélectionnés. Les auteurs ont ainsi pu établir une liste plus exhaustive d'éléments inhabituels, pouvant cependant être qualifiés comme étant crédibles. Pour terminer, l'article de Melkmana et al. (2017) avait pour objectif l'analyse des différentes caractéristiques des sujets pouvant favoriser leur crédibilité. Pour parvenir à cela, ils ont étudié un peu plus de 1500 rapports d'allégations d'enfants et ont tenté d'identifier entre les caractéristiques des enfants et les types d'événements abusifs, quels facteurs pouvaient favoriser un jugement crédible.

2.1.5. Définition de la crédibilité

La revue de la littérature a permis de mettre en évidence les difficultés d'établir une définition exacte et uniforme du concept de crédibilité. Plusieurs auteurs utilisent ainsi généralement des concepts proches, néanmoins différents, afin d'illustrer ce terme. Étant donné le point central qu'il représente dans notre recherche, il a semblé judicieux d'extraire de chacun des articles la manière dont les chercheurs conceptualisaient le terme de crédibilité.

De fait, une seule étude a présenté une définition du terme de crédibilité. Wouters & Gasser (2018) l'ont défini comme étant la distinction entre le réel et l'imaginaire. Les autres auteurs ont privilégié des synonymes s'y rapportant. Huit articles sur les onze ont employé le concept de crédibilité, sans pour autant le définir. Ainsi d'autres termes lui ont été associés : quatre articles ont utilisé les termes de « véracité » ou de « vérité », trois ont parlé en termes de « fiabilité », deux ont utilisé le terme de « cohérence ». D'autres concepts ont également été utilisés : « sincérité », « plausibilité », « récits complets », « exactitude des informations », « éviter des informations inexactes » et « probabilité que les faits se sont réellement déroulés ». Notons qu'uniquement deux auteurs font la distinction entre les termes de véracité et de crédibilité. Ainsi, tous ces synonymes, bien que différents, ont été rapportés au concept de la crédibilité du discours.

2.2. RÉSULTATS DES ÉTUDES

Tableau 2 – Table d'extraction des résultats des études

Auteur(s), date	Nom du protocole	Objectif du protocole	Procédure de l'entretien	Fiabilité du protocole	Validité du protocole	Conclusion de l'article
Morville et al., 2016	NICHD (National Institute of Child Health and Human Development).	« <i>Technique d'interrogatoire destinée à optimiser la fiabilité, la quantité et la qualité de l'information obtenue auprès de l'enfant</i> ».	Entretien en trois étapes : 1) Phase pré-déclarative 2) Phase déclarative 3) Phase de clôture de l'entretien	/	/	« <i>Le protocole du NICHD n'est pas infallible, mais il permet d'améliorer la qualité et la quantité d'informations recueillies, tout en respectant l'enfant et ses limites lors de son témoignage, afin de lui éviter de vivre l'audition comme un nouveau traumatisme</i> ».
Welle et al., 2016	Analyse de contenu basée sur des critères (CBCA).	Aider à la décision quant à la probabilité que le témoignage de l'enfant soit crédible.	Observation des vidéos et des retranscriptions des auditions, puis grille d'évaluation de la CBCA.	Coefficient de fiabilité interjuges = 0,74	« <i>Peu convaincant</i> » → L'étude ne donne pas de valeur exacte	« <i>Les findings de fiabilité suggèrent que la CBCA est un instrument « modérément » fiable pour évaluer la véracité des récits fournis par les victimes présumées</i> ».
Peixoto et al., 2017	Absence de protocole. Évalue le contenu des entretiens.	/	Entretiens menés par le président du tribunal hors procédure du tribunal.	Fiabilité interjuges de l'étude : K=0,93	/	« <i>Les entretiens DMF sont caractérisés par une utilisation extensive de questions à options par tous les professionnels. Cela</i>

						<i>augmente le risque que les souvenirs des enfants soient contaminés ».</i>
Melkmana et al., 2017	Absence de protocole.	/	Entretien avec l'utilisation du protocole NICHD.	/	/	<i>« Plusieurs facteurs favorisent un jugement crédible ».</i>
Wouters et Gasser, 2018	SVA (Statement Validity Analysis).	<i>« Investiguer les indicateurs de la validité de la déclaration tout en tenant compte de la manière dont la parole de l'enfant a été recueillie ainsi que du contexte de dévoilement ».</i>	Trois étapes : -Recueillir la parole de l'enfant avec le protocole NICHD -Analyser le discours grâce à l'échelle CBCA -Évaluer le contexte du récit avec une checklist de vérification.	/	/	<i>« L'expertise de la crédibilité consiste en un outil complet et complexe dont l'usage et la manipulation nécessitent de la prudence et de la rigueur ainsi qu'une formation idoine de tous les acteurs impliqués ».</i>
Tadei et al., 2019	FISCA (Finnish Investigation Instrument of Child Sexual Abuse).	Aider à la décision clinique dans les cas d'allégation d'abus sexuel chez les mineurs.	Questionnaire rempli par l'enfant puis inscription des données dans un classificateur bayésien qui calcule une probabilité finale.	/	AUC = 0,97 chez les garçons. AUC = 0,88 chez les filles.	<i>« L'outil FISCA peut contribuer à des informations importantes dans les évaluations et les enquêtes sur les soupçons d'abus sexuel sur mineurs ».</i>
Lony Schiltz, 2020	CBCA (Criteria-based content analysis).	<i>« Estimer la crédibilité d'allégations concernant des agressions sexuelles</i>	/	/	/	<i>« La prise en compte du fonctionnement post-traumatique et dissociatif des jeunes victimes est inéluctable dans l'expertise de la</i>

		<i>ou physiques, en analysant les retranscriptions des déclarations des présumées victimes ».</i>				<i>crédibilité. Il peut ainsi être pertinent pour l'expert judiciaire d'adopter une méthodologie mixte ».</i>
Hershkowitz & Lamb, 2020	NICHD : version standard et version révisée.	<i>« Améliorer le caractère informatif des jeunes victimes présumées de violence envers les enfants en les aidant à générer et à organiser leurs comptes rendus des événements vécus ».</i>	Clarifier la tâche avec l'enfant et expliquer les règles de base puis une phase d'établissement avec une partie de section ouverte et une autre où l'enfant décrit un événement avec plus de détails.	/	/	<i>« L'analyse des données montre deux avantages importants du passage au protocole révisé : faciliter les allégations d'abus par des enfants et renforcer la confiance des enquêteurs dans la « crédibilité » des allégations ».</i>
Cacuci et al., 2021	Analyse de contenu basée sur des critères (CBCA).	Procédure utilisée pour évaluer la véracité des récits d'entretiens dans les cas d'abus sexuel d'enfants.	/	/	/	<i>« Il est nécessaire d'être plus sensible à la culture lors de l'utilisation de la CBCA. Il est important que davantage d'études empiriques soient réalisées à cette fin. »</i>
VanMeter et al., 2021	Entretiens établis avec la « Achieving Best Evidence » (ABE) et évaluation de la cohérence narrative avec la Narrative	NaCCS = schéma de codage pour rendre compte de la qualité multidimensionnelle de la cohérence.	Entretien avec un policier basé sur l'ABE puis évaluation sur base du NaCCS.	/	/	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les premiers éléments lors d'une audition sont plus susceptibles d'être plus cohérents que les événements élicités par la suite. 2) Le soutien de l'interviewer est

	Coherence Coding Scheme (NaCCS).					positivement corrélé avec un récit plus complet.
Longobardi et al., 2021	Absence de protocole.	/	Analyse de récits d'abus sexuels faite par des enfants.	/	/	<i>« Les résultats suggèrent que les récits d'abus sexuels faits par des enfants doivent être considérés comme crédibles même s'ils contiennent des éléments inhabituels ou bizarres ».</i>

2.2.1. Description des protocoles et outils

Dans l'ensemble des onze articles sélectionnés, trois études n'ont pas utilisé d'outils dans leur recherche. Malgré cela, les données de ces trois articles ont pu apporter des informations pertinentes à notre travail, nous y reviendrons plus tard.

Parmi les huit études restantes, les protocoles et outils utilisés sont presque différents pour chaque étude. Trois ont utilisé l'analyse de contenu basée sur des critères (CBCA) dans leurs recherches. Pour rappel, l'outil CBCA fait partie du protocole du SVA (Statement Validity Analysis). Dans ces trois articles, les auteurs se rejoignent pour dire que cette échelle est une procédure qui aide à la décision quant à la crédibilité, la véracité du récit, en analysant les retranscriptions des déclarations de présumées victimes mineures d'abus sexuels ou physiques. Notons que deux auteurs parlent en termes de probabilité que le discours soit crédible, tandis que Cacuci et al. (2021) indiquent que cet outil permet « d'évaluer la véracité des récits ». Ensuite, l'étude de Wouters & Gasser (2018) a investigué l'instrument complet de la SVA dans ses recherches. Ils décrivent cet outil comme permettant d'identifier les différents indicateurs de validité des déclarations, tout en tenant compte de la manière dont ont été réalisés l'audition ainsi que le contexte de dévoilement. Le protocole NICHD (National Institute of Child Health and Human Development) a été investigué dans deux des articles sélectionnés. Les auteurs de ces deux études s'accordent pour soutenir que ce protocole utilise des techniques d'interrogatoire qui permettent de favoriser la fiabilité, la quantité et la qualité des informations obtenues dans les déclarations d'enfants. Notons que l'étude Hershkowitz & Lamb (2020) utilise les deux versions du NICHD (la version standard et la version révisée).

Les deux dernières études ont utilisé des outils et protocoles moins connus des recherches. Ainsi, l'article de Tadei et al. (2019) met en avant l'instrument FISCA (Finnish Investigation Instrument of Child Sexual Abuse). Selon les auteurs, celui-ci permet d'aider les experts dans leur décision clinique quant aux cas d'allégation d'abus sexuel chez les mineurs. Dans le second article, VanMeter et al. (2021) ont établi leurs entretiens grâce à l'outil ABE (Achieving Best Evidence). Ensuite, ces auteurs ont évalué la cohérence des récits obtenus à l'aide de la NaCCS (Narrative Coherence Coding Scheme). D'après les chercheurs, cet outil se présente sous forme d'un schéma de codage, permettant de rendre compte de la qualité de la cohérence du récit à travers de multiples dimensions.

2.2.2. Procédures des entretiens

Parmi les onze études sélectionnées, quatre d'entre elles ont utilisé le NICHD dans la réalisation de leurs entretiens. Hershkowitz & Lamb (2020) structurent ce protocole en deux étapes distinctes : une première qui consiste à clarifier la tâche de l'entretien à l'enfant et de lui expliquer les règles de base de celui-ci. La deuxième étape est une phase d'établissement, avec une première partie plus ouverte, puis une seconde partie où on laisse l'occasion à l'enfant de décrire les événements avec plus de détails. Morville et al. (2016) utilisent également ce protocole dans leur étude. Ces auteurs distinguent eux trois parties : une première qui s'intitule la phase « pré-déclarative », où l'objectif est d'établir un lien de confiance et de créer une certaine alliance avec l'enfant ; une deuxième phase intitulée « phase déclarative » permet de recueillir les informations concernant les faits ; et enfin une troisième étape appelée « phase de clôture de l'entretien », qui permet principalement de remercier l'enfant pour son témoignage. Dans leurs analyses, Melkmana et al. (2017) n'ont inclus que des entretiens menés à l'aide de l'utilisation du protocole NICHD. Enfin, l'étude de Wouters & Gasser (2018) s'est basée sur l'outil SVA (Statement Validity Analysis). Pour rappel, cet outil consiste en trois étapes : tout d'abord, la parole de l'enfant est recueillie à l'aide du protocole NICHD, les déclarations de l'enfant sont ensuite analysées à l'aide de l'échelle CBCA (Analyse de critères basée sur des contenus), et enfin, le contexte du dévoilement est analysé à l'aide d'une checklist de vérification.

Ensuite, l'échelle CBCA a été utilisée à deux reprises. Comme indiqué juste avant, dans le contexte de l'utilisation du protocole SVA, l'étude de Wouters & Gasser (2018) a utilisé la même échelle afin d'évaluer la crédibilité du discours. Celle-ci leur permettait d'établir la deuxième étape de leur étude. De plus, dans l'article de Welle et al. (2016), les chercheurs ont observé des retranscriptions de témoignages ainsi que des témoignages audiovisuels. Dans un même temps, ils ont tenté d'évaluer les allégations à l'aide également de cette échelle.

Les autres études ont utilisé des protocoles de recherche bien différents. Pour commencer, la recherche de Tadei et al. (2019) a permis de rassembler plus de 10000 questionnaires remplis par des enfants ayant été victimes d'abus sexuels. Ceux-ci ont permis de rassembler des données quant aux caractéristiques personnelles des enfants/adolescents, telles que les relations avec leurs pairs, leur fonctionnement familial, la consommation de drogues ou d'alcool, etc. À partir de ces données, les auteurs les ont inscrites dans un classificateur bayésien, afin d'obtenir des calculs de probabilités finaux. L'étude de VanMeter et al. (2021) s'est construite sur base d'auditions réalisées avec des enquêteurs policiers à l'aide de l'outil ABE (Achieving Best

Evidence). Par après, ils ont étudié la cohérence narrative des auditions sur base de la NaCCS (Narrative Coherence Coding Scheme). Les études de Longobardi et al. (2021) ainsi que celle de Peixoto et al. (2017) n'ont pas utilisé d'outils précis dans leurs recherches. Chacun s'est basé sur l'observation et l'analyse d'auditions ayant déjà été menées. Dans le cadre de l'étude de Peixoto et al., les entretiens d'audition étaient réalisés dans le contexte des procédures portugaises : les entretiens sont menés avec l'enfant par le président du tribunal. Dans chaque audition, un psychologue est présent afin de soutenir émotionnellement l'enfant et de cadrer l'entretien. Celui-ci peut intervenir afin de guider le président dans son interrogatoire. Peuvent également être présent des avocats, procureurs et juges. L'étude de Longobardi et al. base également ses analyses sur des auditions retranscrites d'abus sexuels faits par des enfants.

Enfin, les articles de Schiltz (2020) et de Cacuci et al. (2021) étant tous deux des analyses théoriques, aucune procédure expérimentale n'a été utilisée.

2.2.3. Fiabilité et validité

Dans le cadre de notre travail, il a semblé pertinent de relever les éléments relatifs à la fiabilité et la validité des outils et protocoles utilisés dans chaque étude. Malheureusement, très peu ont donné des informations quant à ces données. En effet, uniquement trois études sur les onze relèvent des informations quant à la fiabilité et/ou la validité des outils utilisés.

La recherche de Tadei et al. (2019) a révélé des données quant à la validité de leur outil. Pour rappel, cette étude avait pour objectif de créer et de tester un outil bayésien afin de pouvoir calculer la probabilité qu'un mineur ait été ou non victime d'abus sexuel d'après ses allégations. Ils ont ainsi calculé les courbes de ROC (permettant d'analyser la sensibilité et la spécificité d'un outil) et ont obtenu d'excellents résultats quant à la performance de diagnostic de leur instrument FISCA. Cependant, les qualités diagnostiques seraient légèrement meilleures pour les garçons (AUC = 0,97) que pour les filles (AUC = 0,88).

Deuxièmement, l'étude de Peixoto et al. (2017) s'était penchée sur la qualité des questions posées lors des auditions de mineurs ainsi que leur impact sur l'évaluation de la crédibilité. Dans cette étude, seule la fiabilité inter-juges a été calculée. En effet, deux évaluateurs indépendants ont analysé les retranscriptions d'auditions fournies. La fiabilité inter-évaluateur a été calculée sur base du Kappa de Cohen, révélant une fiabilité de $K=0,93$ pour les types d'énoncés, et de $K=0,85$ pour les détails fournis par les enfants interrogés.

Enfin, l'article de Welle et al. évaluait des retranscriptions d'auditions, ainsi que des observations d'auditions vidéo filmées en utilisant la grille d'évaluation CBCA. Dans cette

étude, ils ont également calculé la fiabilité inter-juges, arrivant à un coefficient de fiabilité de Krippendorff (alpha) de 0,74, suggérant ainsi un score évalué comme « bon » selon les auteurs. L'article ne procure pas de données précises quant à la validité de l'outil.

2.2.4. Résultats des études

Cette section a pour objectif de synthétiser les résultats de chacune des études. Ces résultats seront ensuite discutés dans la prochaine étape de ce travail.

Comme indiqué auparavant, quatre articles ont travaillé soit l'outil complet de la SVA, soit en se concentrant uniquement sur la partie de l'échelle d'évaluation CBCA. Dans l'article de Welle et al. (2016), leur recherche a démontré un taux de précision global moyen de 75% entre l'évaluation des experts quant à la crédibilité des jeunes (grâce à l'outil CBCA) et la vérité judiciaire reconnue. Parmi les évaluations positives de la crédibilité perçue, le taux de précision atteignait la barre des 90%. Au contraire, la probabilité de distinguer les cas de vrais négatifs est plus faible. Cependant, les auteurs ne divulguent pas de chiffre précis à ce sujet. Ils affirment que ces résultats démontrent une insuffisance dans l'échelle à pouvoir discriminer les allégations comme étant crédibles ou non-crédibles. De plus, les auteurs ont tenté de mettre en lumière quels critères de l'échelle étaient les plus probables de distinguer la valeur de la crédibilité. Sur l'ensemble des 19 critères de l'échelle, l'item 6 « reproduction de la conversation » et l'item 12 « compte-rendu de l'état mental subjectif » seraient ceux qui prédiraient le mieux la qualité et la crédibilité du témoignage. Enfin, les auteurs ont également souligné que, d'après leur étude, une association significative existait entre l'âge de la présumée victime et l'évaluation de la crédibilité. En effet, lorsque la crédibilité de l'enfant n'a pas été confirmée, l'effet de l'âge sur le score de l'échelle aurait été significatif. Néanmoins, les auteurs dévoilent certaines limites dans leur étude : la taille de leur échantillon étant légèrement petite (N=60), et plus de 40 sujets âgés d'au moins 13 ans, ils manquent d'homogénéité dans la répartition des âges de leur population. Ils ajoutent également que leur étude ne concerne que l'échelle CBCA ; or, afin d'améliorer leur recherche, ils auraient pu recouvrir l'ensemble du protocole SVA. Avec ces résultats, les auteurs soulignent la nécessité d'établir de nouvelles recherches sur les cas de « faux négatifs ». Ils encouragent également d'effectuer les prochaines analyses de terrain avec cet outil à partir de deux évaluateurs, et non pas d'un seul, afin d'en améliorer la validité.

Dans le même ordre d'idée, l'étude de Cacuci et al. (2021) s'est quant à elle questionnée sur la validité transculturelle de l'outil CBCA. Leur recherche théorique a permis de constater

qu'effectivement, plusieurs critères de l'échelle étaient susceptibles d'être plus sensibles aux différences culturelles (tels que la quantité de détails fournis, l'intégration dans le contexte, les références à soi et aux autres, les références à ses propres états mentaux, le rôle du genre, etc.). Partant de ce constat, les auteurs suggèrent d'augmenter les recherches empiriques à ce sujet, dans le but d'améliorer et de valider l'outil CBCA dans les cas d'allégation d'abus sexuel d'enfants venant de cultures plus diversifiées. Ils soulignent également l'importance de sensibiliser les experts et les évaluateurs au sujet de ces différences qui peuvent chambouler les résultats d'une audition de ce type. Par ailleurs, l'article de Schiltz (2020) amène également des points d'attention quant à l'utilisation de la même échelle. Son article théorique met en avant l'impact des séquelles post-traumatiques chez les enfants sur leur audition lorsque celle-ci est établie à l'aide de la CBCA. L'auteur explique que les mécanismes de défense et les stratégies d'ajustement que l'enfant a pu mettre en place pour survivre à son choc traumatique émotionnel peuvent impacter la mémoire émotionnelle. Ce type de mémoire pourrait avoir tendance à déformer les souvenirs dans le but de survivre psychiquement, et aurait alors un impact direct sur l'évaluation de la crédibilité. L'auteur insiste sur le fait de bien prendre en compte le contexte clinique dans toute évaluation à l'aide de la CBCA. Enfin, le dernier article qui mentionne l'utilisation de cet outil est celui de Wouters & Gasser (2018). Cependant, et comme déjà mentionné, ceux-ci travaillent avec l'ensemble du protocole SVA. Dans cette recherche, les deux auteurs insistent sur le fait de ne pas conclure l'évaluation de la crédibilité uniquement sur le score obtenu par l'échelle CBCA. Il serait nécessaire d'argumenter tous les critères, de prendre en considération la qualité avec laquelle l'audition a été réalisée, mais aussi les résultats de la liste de vérification de la dernière étape du protocole de la SVA. Les auteurs ajoutent qu'il est nécessaire de prendre conscience que l'absence d'indice dans l'évaluation ne signifie pas forcément que les allégations de l'enfant sont fausses et mensongères.

L'article de Hershkowitz & Lamb (2020) ainsi que celui de Morville et al. (2016) portent tous deux sur l'utilisation du protocole NICHD. Tout d'abord, Morville et al. mettent en avant différents avantages de l'utilisation de celui-ci ; ils soulignent que l'apprentissage du style de questions utilisées permet de recueillir les témoignages des enfants sans prendre le risque de contaminer le contenu de leurs allégations. De plus, ils mentionnent le fait que l'utilisation de ce protocole ne doit pas être totalement fermée, mais qu'il est impératif de s'adapter aux conditions de l'enfant, afin de ne pas avoir une vision réductrice de son fonctionnement psychique. L'objectif final étant d'enrichir la vision clinique globale du fonctionnement de l'enfant. Ainsi, les chercheurs expriment que le protocole du NICHD n'est pas un outil

infaillible, mais néanmoins qu'il permet d'améliorer la qualité et la quantité des informations recueillies. De plus, il limite les risques de victimisation secondaire chez l'enfant en respectant ses limites et ses besoins. Les auteurs concluent qu'une formation à la pratique de ce protocole est essentielle afin de garantir une bonne prise en charge et également de soutenir les professionnels dans leurs missions d'expertise. L'étude d'Hershkowitz et al. (2020) va un pas plus loin dans les recherches sur ce protocole. En effet, leur étude permet de faire une comparaison entre le protocole standard et le protocole révisé du NICHD. Dans le protocole révisé, l'accent est mis sur l'emploi d'un rapport intensif et sur le soutien émotionnel dont doit faire preuve l'évaluateur envers l'enfant. Leur recherche a permis de constater que la version révisée du protocole (PR) favorisait le dévoilement des abus chez les enfants et prédisait de manière significative la crédibilité perçue, dès lors que les variables externes (telles que l'âge de l'enfant, le type de l'abus, sa relation avec l'abuseur, etc.) ont été contrôlées. En somme, leurs résultats ont démontré que l'utilisation du protocole révisé augmentait de 14,3% les chances que les enfants fassent des allégations, et augmentait de 10,2% les chances que les enquêteurs évaluent les dévoilements comme étant crédibles. Par rapport à ce dernier élément, cette augmentation s'explique par le fait que l'utilisation du modèle RP permet aux enquêteurs de conclure que le discours de l'enfant est crédible plutôt que de conclure qu'aucun jugement n'est possible. Ils sont ainsi plus confiants et précis dans leurs décisions. L'étude a aussi révélé que le soutien émotionnel apporté par les enquêteurs auprès des enfants lors des entretiens favorisait leur relation et permettait ainsi à ce que l'enfant soit plus susceptible de dévoiler un abus crédible. En effet, établir une meilleure relation avec l'enfant permet à celui-ci de se montrer plus coopératif et moins craintif, et donc d'être plus disposé à dévoiler les abus subis s'il y en a. En somme, cette recherche conclut que la révision du protocole du NICHD semble apporter des améliorations considérables quant à la qualité des dévoilements d'abus ainsi que dans la meilleure évaluation des professionnels. Cependant, une limite a été mise en avant. Les auteurs expliquent que leur étude manque de preuves dans les cas qu'ils ont évalués, afin de soutenir la validité des jugements des enquêteurs. Ainsi, ils recommandent que de futures recherches évaluent l'effet du protocole révisé du NICHD sur des entretiens où l'évaluation de la crédibilité a été validée.

L'étude de Melkman et al. (2017) s'est également basée sur des auditions réalisées à partir du protocole NICHD. Le premier constat qu'ils établissent est que sur un peu plus de 1500 cas d'évaluation de la crédibilité, seuls 57,9% ont été évalués comme étant crédibles. Ainsi, 42,1% ont été jugés comme étant « non-jugement possible », impliquant ainsi probablement un grand

nombre de clôtures des dossiers. Il a ensuite révélé que certaines caractéristiques des enfants ou de l'évènement allégué expliquaient 26% des variances par rapport au jugement de la crédibilité ; le prédicteur le plus fort étant l'âge de l'enfant (augmenter l'âge de un an favorise les probabilités d'obtenir un jugement comme crédible de 1,32). L'absence de retard cognitif était également un des prédicteurs les plus puissants de jugement crédible. Parmi les autres caractéristiques qui ont révélé une plus grande probabilité d'obtenir un jugement crédible, nous retenons aussi les allégations d'enfants ayant des parents mariés ainsi que ceux ayant vécu un seul évènement d'abus. Au contraire, les facteurs qui prédisent une moindre probabilité d'avoir un jugement crédible étant les cas d'abus multiples et considérés comme « plus graves » (tels que la pénétration), qui impliquent des enfants plus jeunes et/ou qui présentent des retards cognitifs. De plus, ajoutons que les cas d'abus intrafamiliaux sont identifiés comme étant moins probables d'être jugés comme crédibles. Les auteurs de cette recherche soulignent néanmoins que des facteurs importants pouvant impacter le jugement sont les caractéristiques personnelles de l'enquêteur. Cette variable n'étant pas examinée dans leur étude, elle présente une de leurs limites.

L'objectif de la recherche de Tadei et al. (2019) était de développer et de tester leur outil, l'instrument FISCA, basé sur une logique bayésienne, permettant une prise de décision clinique dans les cas d'allégations d'abus sexuel des mineurs. Ils ont ainsi répertorié plusieurs informations démographiques sur base de plusieurs questionnaires remplis par des mineurs ayant été victimes. Leurs résultats ont permis de mettre en évidence 42 caractéristiques significatives qui pourront être utilisées afin d'évaluer la probabilité que les allégations des enfants soient véridiques. Ainsi, ils ont identifié 28 caractéristiques spécifiques aux filles, 17 caractéristiques pour les garçons et 3 caractéristiques valables pour les deux sexes. Ils affirment que l'instrument FISCA présente une excellente valeur diagnostique, bien que sa faisabilité présente encore certaines limites. En effet, la validité de l'outil devrait encore être approfondie et démontrée, car effectivement, les valeurs de la FISCA ne prennent en considération que des données démographiques et contextuelles des enfants. Or, d'autres facteurs externes peuvent encore entrer en ligne de compte. De plus, les auteurs soulignent comme limite de leur instrument le fait que le temps passé entre les faits et le dévoilement peut affecter le score obtenu. Plus l'intervalle de temps se trouve long, plus les données rendues peuvent être expliquées par d'autres facteurs que l'impact de l'abus subi. Pour finir, les auteurs affirment que leur outil constitue un instrument puissant dans l'aide à la prise de décision dans l'évaluation des allégations d'abus sexuel des enfants.

Ensuite, VanMeter et al. (2021) ont étudié la cohérence narrative de retranscriptions d'entretiens d'enfants. Leurs analyses se sont basées sur l'instrument NaCCS (Narrative Coherence Coding Scheme). Leurs résultats suggèrent que la cohérence narrative est multidimensionnelle et qu'il est ainsi pertinent d'évaluer les différents points de manière séparée. D'après leurs analyses, ils mentionnent différents constats. Tout d'abord, les premières informations qui auraient été dévoilées par l'enfant seraient davantage cohérentes que les informations dévoilées par la suite. Ensuite, l'engagement de l'enfant durant l'entretien serait également associé à une meilleure cohérence narrative perçue. En effet, les enfants qui sont plus à l'aise durant les auditions ont tendance à fournir plus de détails, et ceux-ci indiquent généralement un discours plus cohérent. De plus, contrairement aux hypothèses préalables des chercheurs, l'âge de l'enfant ne montrerait pas de lien significatif avec l'évaluation de la cohérence de son récit. Cependant les auteurs expliquent que ce résultat peut être expliqué par leur échantillon qui ne comprenait que des enfants en âge scolaire ou adolescent. Ainsi, avec un échantillon comprenant une étendue d'âge plus large, cela aurait pu amener à des résultats différents. Finalement, ils ont montré que le soutien émotionnel de l'évaluateur durant l'audition amenait à de meilleurs résultats quant à la cohérence chronologique des allégations. Cependant, ils soulignent que les stratégies de soutien émotionnel diffèrent entre les divers enquêteurs. De ce fait, des études à plus grande échelle devraient être réalisées afin de valider les résultats mis en avant dans cette étude.

Les deux dernières études, celle de Peixoto et al. (2017) ainsi que celle de Longobardi et al. (2021), sont exclusivement basées sur le contenu des allégations des mineurs ainsi que sur le type de questions posées lors des auditions, et l'impact de ces facteurs sur la crédibilité perçue des révélations. Peixoto et ses chercheurs ont étudié plus d'une centaine de retranscriptions d'auditions de mineurs et plus précisément le style des questions posées par les professionnels. Les résultats ont montré que 69% des questions posées étaient des questions à options, 16% étaient des questions directives, 11% étaient des questions suggestives, et uniquement 3% étaient des questions ouvertes. Ainsi, la grande majorité des questions posées aux enfants lors de leur audition étaient celles susceptibles de contaminer leur discours et de limiter la liberté de parole ; deux grands facteurs qui peuvent menacer potentiellement la crédibilité de leur témoignage. Rappelons que cette étude a été réalisée dans le cadre des procédures portugaises, où les auditions d'enfants mineurs présumées victimes se font en présence des avocats de la défense, du juge, du procureur, et d'un psychologue. La personne qui mène l'entretien avec l'enfant est le président du tribunal. Le psychologue peut intervenir dans l'audition, mais son

rôle reste minime. Ainsi, les auteurs indiquent qu'aucune différence n'a été constatée quant aux types de questions posées par les psychologues, mais leurs interventions étant rares, cela peut expliquer l'absence de différence statistique (90,5% des questions étaient posées par le président du tribunal). Les auteurs se montrent finalement préoccupés par ces résultats, car ils expriment que ces conditions d'entretiens augmentent les chances de susciter des informations inexactes dans le discours des enfants et ainsi de les décrédibiliser. Ils recommandent l'utilisation d'un protocole d'entretien structuré, avec des enquêteurs spécialisés et formés et des entretiens enregistrés par vidéo, afin d'améliorer les procédures d'audition.

Pour terminer, la recherche de Longobardi et al. (2021) a été menée en deux étapes distinctes. Une première étude a été réalisée sur base de retranscriptions d'auditions de mineurs et leur a permis de mettre en évidence une liste de 16 catégories d'éléments jugés « bizarres » ou « inhabituels » retrouvés dans les différentes allégations des enfants. Durant la deuxième étude, les auteurs ont cherché à valider cette liste en analysant la présence de ces éléments dans de réels scripts identifiés chez des personnes condamnées pour des faits liés à la pédopornographie ainsi qu'avec des enquêteurs impliqués dans la pédopornographie dans le cadre de leurs fonctions professionnelles. La première étude a démontré que 72,2% des récits examinés rapportaient au moins un élément inhabituel ou bizarre. Ces éléments ont permis aux chercheurs d'élaborer la liste reprenant 16 catégories d'éléments inhabituels ou bizarres pouvant être retrouvés lors d'allégation d'abus sexuel(s) faites par des enfants. La réalisation de la seconde étude a permis de valider cette liste. Effectivement, aucune des catégories d'éléments inhabituels n'était inconnue des délinquants sexuels ou des agents de police. La fréquence d'observation était généralement plus importante chez les agents de police que chez les délinquants. C'est avec ces résultats que les auteurs ont pu affirmer que les allégations d'abus sexuels faites par des enfants doivent être considérées comme étant crédibles malgré la présence d'éléments bizarres ou inhabituels dans leur discours. Ces éléments peuvent effectivement représenter des événements réellement vécus par l'enfant. Néanmoins, ils ajoutent que d'autres études semblables devraient venir soutenir leur recherche afin de clarifier la relation entre les éléments inhabituels retrouvés dans les allégations et la crédibilité des mineurs. En effet, ils soulignent que leurs deux études ont été réalisées auprès d'un échantillon assez restreint. Des études avec une cohorte plus large seraient donc nécessaires afin de valider leurs résultats.

DISCUSSION

L'objectif de ce travail était de rendre compte de l'étendue des recherches actuelles au sujet de l'évaluation de la crédibilité d'allégation d'abus sexuel chez des mineurs d'âge. Dans le but de répondre à cet objectif, nous avons trouvé onze articles amenant des données pertinentes à notre recherche. Conformément aux sous-questions de recherche préétablies, il nous a été possible de tirer des conclusions en rapport avec ces objectifs. Nous avons dès lors pu mettre en évidence la variété des méthodes utilisées, identifié différents sous-concepts centraux, les limites figurant dans les références sélectionnées, ainsi que les limites propres à notre travail. Enfin, nous avons pu souligner des perspectives pour les recherches futures.

1. QUELS SONT LES PROTOCOLES ET OUTILS UTILISÉS ET DÉCRITS DANS LA LITTÉRATURE ?

Pour débiter, essayons de répondre à cette première partie de la problématique. Les protocoles et outils utilisés dans le but d'évaluer la crédibilité des allégations d'abus sexuel des mineurs sont de plusieurs types. La plupart des études actuelles suggèrent de travailler avec le protocole National Institute of Child Health and Human Development (NICHD). Cet instrument n'est pas à proprement dit un outil d'évaluation, mais consiste plutôt en une technique d'interrogatoire spécifique pour le public que nous ciblons. Il a pour but d'optimiser la fiabilité, la qualité et la quantité des informations que les enfants vont dévoiler. Il aide ainsi les enquêteurs et professionnels à améliorer et à organiser leurs entretiens. Pour rappel, ce protocole s'établit en trois étapes distinctes ; une étape pré-déclarative qui permet d'introduire les objectifs et les règles de l'audition, la partie principale qui est la phase déclarative, qui recueille les informations auprès de l'enfant en étant le moins suggestif possible, et enfin la phase de clôture qui, comme son nom l'indique, permet de clôturer et de remercier l'enfant. L'examen d'un des articles a permis de rendre compte que ce protocole avait aujourd'hui une version révisée. La nouvelle version du NICHD ne change pas dans l'organisation de son entretien, mais il met davantage l'accent sur la réalisation de rapport intensif ainsi que le soutien émotionnel.

Le second instrument qui a été retrouvé le plus souvent dans les études analysées était la Statement Validity Analysis (SVA). Cette procédure est un outil plus complet, englobant le protocole de réalisation de l'audition (NICHD) et une échelle permettant d'évaluer la crédibilité du discours du mineur (CBCA). Cette échelle aide les évaluateurs dans leur décision quant à la

probabilité que les allégations données par un enfant soient crédibles. De plus, la procédure de la SVA se termine par une évaluation du contexte dans lequel l'enfant a dévoilé ses abus grâce à une checklist de vérifications. Ainsi, nous pouvons constater que le protocole de la NICHD et l'échelle d'évaluation de la crédibilité CBCA semblent être les outils les plus reconnus à l'heure actuelle, que ça soit dans la pratique ou dans la recherche.

Cependant, notre analyse de la littérature a permis d'élargir le panel des outils. De fait, deux autres instruments ont été utilisés dans les études examinées : notons en premier lieu la « Narrative Coherence Coding Scheme » (NaCCS). Cet outil permet d'établir un schéma de codage qui rendrait compte de la « cohérence narrative » des allégations du mineur. Il analyse les multiples facteurs que peut comporter le discours d'un enfant, sous forme de trois dimensions principales : la chronologie, la cohérence et la thématique. En second lieu, une étude finlandaise (Tadei et al., 2019) a tenté d'établir et de mettre en œuvre son propre outil : le « Finnish Investigation Instrument of Child Sexual Abuse » (FISCA). Celui-ci se base sur une pratique de calculs statistiques bayésiens. L'instrument calcule ainsi la probabilité qu'un enfant soit victime d'abus sexuel(s), d'après les informations qu'il dévoile. Suite à la récolte de diverses informations et caractéristiques de l'enfant, une probabilité que celui-ci soit victime d'abus sexuel(s) est ainsi calculée.

Ajoutons à cela que la majorité des études explorées se rejoignent pour affirmer que l'utilisation d'un protocole valide, et qui permet d'uniformiser les pratiques, est indispensable dans l'élaboration de l'évaluation de la crédibilité.

2. QUELLES SONT LES FORCES ET FAIBLESSES DES INSTRUMENTS DÉCRITS ?

Dans cette partie, tentons à nouveau de répondre à un autre objectif, concernant les bénéfices et avantages, ainsi que les faiblesses, des outils précédemment cités.

À nouveau, dans la sélection d'études qui a été effectuée, plusieurs recherches se sont basées sur le protocole du NICHD (Hershkowitz & Lamb, 2020 ; Morville et al., 2016). La majeure partie des études explorées n'ont relevé que des bénéfices à l'utilisation de ce protocole. L'étude de Morville et al. (2016) a ainsi mis en évidence que l'outil permettait entre autres d'améliorer les capacités des enquêteurs dans leur manière d'interroger les enfants lors des auditions. En effet, en suivant ce protocole, il permet d'éviter un maximum de suggestions dans les questions posées et ainsi de minimiser le risque de contaminer le discours. Les informations retenues des entretiens sont généralement de meilleure qualité et en plus grand nombre. Grâce à cela, les

enquêteurs se sentiraient plus en confiance dans leur décision quant à la crédibilité perçue des allégations de l'enfant. Le protocole du NICHD favorisant la qualité de l'audition de l'enfant, celui-ci serait moins à risque de développer une victimisation secondaire, car ses besoins et ses limites seraient davantage pris en compte. Cependant, la même étude recommanderait de ne pas appliquer de manière fermée les indications du protocole, il reste indispensable de s'adapter aux capacités et limites du sujet.

L'étude d'Hershkowitz & Lamb (2020) a permis de voir également les avantages apportés par le protocole révisé du NICHD. Comme indiqué précédemment, son utilisation met davantage l'accent sur le soutien émotionnel qu'apporte le professionnel à l'enfant durant l'audition. Cette étude a ainsi démontré que le soutien émotionnel permettait à l'enfant de se sentir plus à l'aise, moins craintif et plus collaborant. Ils ont ainsi pu constater une augmentation de 14% de dévoilement d'abus lors de l'utilisation de cette version du protocole. Leurs résultats soutiennent que cette version révisée améliore la qualité des entretiens, ainsi que l'évaluation de la crédibilité. Les experts se sentiraient plus en confiance dans leurs décisions et seraient capables d'amener plus de précisions dans leur argumentation. Ainsi, cette révision du NICHD soutiendrait mieux les enfants à dévoiler leur(s) abus, comparativement au protocole standard, et permettrait aux professionnels de mieux prédire le niveau de crédibilité.

De plus, d'autres études reprises dans notre travail ont permis de nous pencher sur les avantages et inconvénients quant à l'utilisation de l'outil SVA, et plus précisément l'échelle CBCA. Une première recherche (Welle et al., 2016) a plutôt démontré la force évaluative de l'échelle. Les résultats de celle-ci démontrent qu'elle aurait une valeur prédictive globale de 75%. Cependant, l'outil serait plus enclin à diagnostiquer les vrais positifs (taux de prédiction de 90%) plutôt que les faux positifs. Le taux de détection des faux négatifs étant plus bas, cela aurait pour conséquence d'amener un grand nombre de « non-jugement possible quant à la crédibilité ». Cette étude a également mis en avant la valeur prédictive de crédibilité de deux items bien spécifiques de l'échelle. Ainsi, l'item 6 « reproduction de la conversation » et l'item 12 « compte-rendu de l'état mental subjectif » permettraient d'évaluer de manière significative la crédibilité du discours du mineur. Néanmoins, deux autres études ont pointé certaines limites que pouvait présenter l'utilisation de la CBCA. Premièrement, l'article de Cacuci et al. (2021) relève que les résultats à l'échelle pourraient être biaisés par les différences culturelles que peuvent présenter les enfants. En effet, la culture peut impacter la manière de communiquer, de se percevoir, de percevoir les autres et le monde. Ainsi, des mineurs venant de cultures peu connues des professionnels peuvent avoir un discours moins habituel et dès lors se tenir loin

des critères attendus par l'échelle. Les auteurs de l'article soulèvent l'importance de prendre conscience de ce facteur afin de ne pas mal interpréter les résultats obtenus à la CBCA. Une seconde recherche amène une autre limite à l'utilisation de cet outil (Schiltz, 2020). En effet, les résultats obtenus ici démontrent que l'instrument ne serait pas encore en mesure de discriminer les potentielles conséquences des séquelles post-traumatiques dont les enfants peuvent témoigner. Ces conséquences pourraient venir contrer leur capacité à établir un récit cohérent et perçu comme crédible par l'échelle. Celles-ci, pouvant affecter par exemple la mémoire de l'enfant, n'étant pas discriminés par l'outil, pourraient impacter l'évaluation de leur crédibilité. En conclusion, malgré des résultats démontrant la valeur diagnostique de crédibilité des allégations des enfants de la CBCA, ces études démontrent que certains facteurs peuvent venir contrer sa validité. Plusieurs des résultats présentés ici soutiennent le fait qu'en utilisant l'échelle de CBCA, il est impératif de ne pas s'arrêter au score obtenu pour prendre une décision quant à la crédibilité de l'enfant. Il est important de prendre également en considération tout le contexte entourant l'audition, que l'outil n'est pas capable de distinguer. D'autant plus qu'un score non significatif obtenu à l'échelle n'énonce pas obligatoirement que l'enfant ment ou fournit de fausses allégations.

L'article portant sur l'outil FISCA démontre également des avantages à l'utilisation de celui-ci (Tadei et al., 2019). Il permet d'obtenir un score, une probabilité qu'un enfant ait été victime d'abus sexuel(s) à partir d'informations qu'il donne lors de son audition. Les résultats de l'étude ont permis de montrer que l'outil a une excellente valeur diagnostique ; la probabilité diagnostique varierait entre 0,88 et 0,97 en fonction du sexe de l'enfant. Enfin, la recherche de Van Meter et al. (2021) portant sur l'utilisation de l'outil NaCCS n'amène que très peu d'informations quant aux avantages de cet instrument, hormis le fait qu'il permet d'évaluer la multitude de dimensions à prendre en compte lors de l'évaluation de la cohérence du récit. Les résultats ont également montré que les premières informations récoltées lors de l'audition avaient davantage de chance de paraître cohérentes par rapport aux informations données par la suite. Dans le même ordre d'idée, il a aussi été affirmé que le soutien émotionnel permettait d'améliorer les résultats à l'échelle, d'autant plus dans la dimension de cohérence chronologique. Ce dernier point se rapproche des conclusions qui ont été énoncées dans l'étude d'Hershkowitz & Lamb (2020) qui soulignent les avantages du soutien émotionnel par les professionnels durant l'audition.

3. AUTRES OBSERVATIONS

L'exploration de la littérature actuelle a permis de faire également d'autres constats concernant l'évaluation de la crédibilité d'allégations d'abus sexuel des mineurs. Ceux-ci sont au nombre de trois :

Premièrement, l'article de Peixoto et al. (2017) a démontré la réalité du style de questions posées lors des auditions de mineurs. Les résultats se sont montrés plutôt alarmants. En effet, la grande majorité des questions étaient de type questions à options ou questions orientées. Or, pour rappel, les études ont déjà largement démontré que seules les questions faisant appel à la mémoire de rappel, impliquant des questions ouvertes devraient, dans la mesure du possible, être posées durant les entretiens, ou en tout cas pour démarrer ceux-ci. Les questions de type à option favorisent davantage la contamination du discours de l'enfant. Cependant, rappelons que l'étude décrite ici a été réalisée dans le contexte d'auditions de mineurs au Portugal, et que ces auditions sont généralement investiguées par le président du tribunal, avec un psychologue n'ayant qu'un rôle à jouer assez limité. Fort heureusement, la revue de la littérature nous a permis de constater que cette pratique d'auditions n'était généralement plus menée de cette manière, mais plutôt avec des experts et professionnels compétents et formés dans la pratique d'auditions de mineurs.

Deuxièmement, l'étude de Melkmana et al. (2017) a mis en évidence différents facteurs pouvant interférer dans l'évaluation de la crédibilité. Par exemple, l'âge ainsi que l'absence de difficultés cognitives seraient des facteurs significatifs favorisant un jugement crédible. Ces résultats rejoignent des constats ayant déjà été réalisés par plusieurs études auparavant, comme déjà indiqués dans la revue de la littérature de ce travail. Au contraire, d'autres facteurs impacteraient négativement la perception des professionnels et augmenteraient la probabilité que l'enfant soit jugé comme non-crédible. Ceux-ci sont, par exemple, le fait que l'abus allégué soit intrafamilial, répétitif et dans un contexte où les parents sont divorcés, séparés ou en cours de séparation.

Troisièmement, les données obtenues par Longobardi et al. (2021) ont montré que l'apparition d'éléments décrits comme « bizarres » ou « inhabituels » impacterait également le jugement des professionnels qui évalueraient cela comme étant « non-crédible ». Or, leurs résultats ont pu démontrer l'inverse, bien que des éléments du discours de l'enfant peuvent sembler déroutants et inhabituels, ceux-ci peuvent cependant refléter la réalité. Ils soutiennent

ainsi que des éléments perçus comme bizarres dans le discours des enfants ne devraient pas systématiquement être considérés comme reflétant un discours non-crédible.

En conclusion, bien que l'utilisation d'outils validés semble essentielle à la bonne pratique et à l'évaluation d'audition chez les mineurs, ces différentes observations nous permettent également de prendre en considération que certains facteurs peuvent biaiser le jugement des professionnels. Il paraît dès lors nécessaire de prendre conscience de ceux-ci, au-delà de l'application « plaquée » des outils proposés.

4. FORCES ET LIMITES DES ARTICLES SÉLECTIONNÉS

Tout article ou recherche comporte des limites. Il est nécessaire de les identifier afin d'en tenir compte dans nos interprétations.

4.1. Les limites en lien avec la population

Pour commencer, il semble important de rappeler que plusieurs variables externes à celles étudiées dans les différentes études peuvent biaiser les résultats de la recherche (tels que l'âge du mineur, le sexe du mineur, son ressenti émotionnel, son niveau intellectuel, le contexte de l'audition, etc.).

À titre d'exemple, deux études sur les onze ont mentionné dans leurs limites le fait de ne pas avoir réussi à obtenir un échantillon assez étendu en termes de tranches d'âge. En effet, bien que leur objectif était d'obtenir un groupe de sujets représentatifs de la population de mineurs en général, ceux-ci ont constaté un manque d'homogénéité dans les tranches d'âge de leur échantillon. Dans les deux recherches, plus de la moitié des sujets se situaient dans l'adolescence (généralement supérieur à 13 ans). Le reste des sujets étaient majoritairement des enfants en âge scolaire. Ainsi, rares étaient ceux de l'âge préscolaire (en dessous de 6 ans). Les résultats de ces deux recherches sont dès lors représentatifs des enfants d'âge scolaire à la période de l'adolescence, et non représentatifs des mineurs en général. L'étude de Tadei et al. (2019) a également mentionné que les sujets de leur échantillon étaient âgés de 13 à 16 ans. Leur outil FISCA, basé sur des statistiques bayésiennes, est dès lors uniquement orienté par des données obtenues auprès d'adolescents. Aucune indication dans cette étude ne montre des suggestions pour l'utilisation de leur outil auprès d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire. Néanmoins, la plupart des autres études sélectionnées n'ont pas précisé l'homogénéité des tranches d'âge obtenues. Nous pourrions ainsi faire l'hypothèse que d'autres références auraient pu rencontrer le même problème, sans l'avoir mentionné dans leur article. Il semble important de tenir compte de ce facteur dans l'interprétation des résultats des différentes études.

De plus, trois différentes recherches ont mentionné dans leurs limites la faiblesse de la taille de leur échantillon. Ajoutons cependant qu'une étude, en plus des trois précédentes, présente également une taille d'échantillon assez faible, comme mentionné auparavant. Dans l'ensemble de ces quatre recherches, l'étendue des échantillons s'élève entre 60 à 162 sujets. Ces résultats peuvent être qualifiés comme « faibles » et les données doivent donc être interprétées avec précaution. Il est en effet recommandé de généraliser des résultats à partir d'échantillons plus importants. Ainsi, parmi les trois études ayant indiqué cette faiblesse dans leurs limites, toutes se rejoignent pour dire qu'il serait préférable dans les futures recherches de reproduire leurs méthodes sur base d'un échantillon plus important, dans le but d'amener plus d'objectivité à leurs résultats.

D'autres limites concernant la population ont également pu être constatées dans les articles sélectionnés. L'article de Hershkowitz & Lamb (2020), comparant l'utilisation du protocole standard du NICHD avec celui révisé, comporte comme majorité de sujets des enfants présumées victimes d'abus physiques (11355 cas) contre seulement 3519 cas de sujets présumées victimes d'abus sexuel(s). Le nombre de cas d'abus sexuel(s) étant cependant relativement élevé, nous avons précédemment décidé de garder cet article dans notre recherche. Néanmoins, il reste tout de même important de garder une certaine distance avec les résultats de cette étude si nous les interprétons uniquement en fonction des enfants qui allèguent des abus sexuels. En effet, les résultats obtenus peuvent être représentatifs plus généralement des cas d'abus physique(s). L'étude ne nous permet pas de faire la distinction des résultats entre les deux types d'abus.

Dans le même ordre d'idée, l'étude de Peixoto et al. (2017) s'est basée sur des auditions menées par une équipe de professionnels comprenant le président du tribunal, le juge, les avocats de la défense, les procureurs et le psychologue. Nos critères d'inclusion préétablis concernant la population ne se référaient qu'aux évaluateurs sociaux (psychologues, voir psychiatres) et aux enquêteurs de police, excluant ainsi les autres professionnels pouvant intervenir dans l'audition de mineur, tels que les juges et avocats. Étant donné que l'étude de Peixoto et al. comprenait au moins un psychologue dans l'équipe des professionnels, nous avons décidé de la conserver, malgré le fait que la constitution de l'équipe comprenait également des juges et avocats. Les résultats de l'étude ont amené des constats alarmants et ont indiqué que les méthodes d'entretiens utilisées n'étaient pas en accord avec les suggestions de nos recherches. Cependant, comme nous l'avons indiqué précédemment, étant donné qu'il s'est avéré que le rôle du psychologue dans ce type d'entretien est très limité, les résultats de l'étude

ne devraient pas être généralisés à toutes les pratiques des psychologues dans ce contexte. À nouveau, nous soulignons qu'il est nécessaire de prendre ses précautions quant à l'interprétation des résultats de ces études, compte tenu des limites qu'elles présentent au niveau de leur population.

4.2. Les limites en lien avec les concepts

Comme nous l'avions indiqué précédemment lors de la revue de la littérature, le concept de « crédibilité », central dans notre questionnement, manque d'uniformité quant à sa définition. En effet, les recherches indiquent à plusieurs reprises que les auteurs montrent généralement des difficultés à définir ce concept. Étant donné cela, nous constatons une multitude d'appellations s'y rapportant dans les différents articles retenus. Dès lors, les termes pour le concept de crédibilité recensés dans les études sélectionnées étaient :

- 1) Véracité (utilisé dans quatre articles) ;
- 2) Fiabilité (utilisé dans trois articles) ;
- 3) Cohérence (utilisé dans deux articles) ;
- 4) Sincérité (utilisé dans un article) ;
- 5) Plausibilité (utilisé dans un article) ;
- 6) Récit complet (utilisé dans un article) ;
- 7) Exactitude des informations (utilisé dans un article) ;
- 8) Éviter les informations inexactes (utilisé dans un article) ;
- 9) Probabilité qu'un abus a réellement eu lieu (utilisé dans un article).

Lorsque l'on parle d'évaluation de la crédibilité des allégations de mineurs, le concept de crédibilité se réfère plutôt à la fiabilité et à la cohérence du discours du jeune. Il semble important de rappeler que lors des missions d'évaluation de la crédibilité des experts, l'objectif n'est pas de déterminer si l'enfant dévoile la vérité des faits ou non. Il est dès lors impératif de faire la distinction entre l'évaluation de la crédibilité, qui revient à se demander si un enfant est capable ou non de dire la vérité, avec le fait d'émettre un avis sur la véracité des allégations. Il est préoccupant de constater que plusieurs articles sur les onze sélectionnés utilisent les termes d'« évaluation de la véracité/sincérité des allégations », plutôt que d'utiliser le concept d'évaluation de la crédibilité.

Cette diversité des appellations, qui en vient parfois à obtenir des objectifs différents, témoigne du manque de consensus des chercheurs et praticiens quant à l'évaluation de la crédibilité.

4.3. Les limites en lien avec les méthodologies

Les méthodologies des études sélectionnées pour cette analyse de la littérature diffèrent. Comme nous l'avons vu, l'objectif des études n'était pas toujours d'analyser la pertinence d'utilisation d'outils et de protocoles dans l'évaluation de la crédibilité.

Par ailleurs, l'analyse de la sélection des études a permis de mettre en avant une diversité d'outils utilisés pour mesurer la crédibilité des allégations de mineurs. Plusieurs articles se sont penchés sur l'utilisation du protocole NICHD et de l'échelle d'évaluation CBCA. Cependant, un seul article de notre sélection s'est penché sur la validité de l'outil FISCA, permettant d'obtenir une probabilité qu'un abus sexuel chez un enfant ait réellement eu lieu. L'étude de VanMeter et al. (2021) a été la seule à effectuer ses recherches à partir de l'instrument NaCCS, évaluant la cohérence narrative des allégations des enfants. Ce manque de recherches actuelles quant à ces deux derniers outils pourrait suggérer qu'il faut rester prudent dans leur utilisation. Spécifiquement pour l'outil FISCA, qui en est au début de sa conception et ne montre encore que très peu de recherche à son sujet. Leur pratique sur le terrain reste ainsi encore à vérifier.

Concernant les méthodologies spécifiques, trois des onze articles sélectionnés sont des études théoriques. Ceux-ci n'étant pas une étude expérimentale à proprement parler, ils ne comprennent pas d'échantillons permettant d'obtenir des valeurs statistiques. Le contenu de ces articles se base essentiellement sur la pratique des chercheurs et de leurs connaissances scientifiques. Cette méthodologie, appliquée dans presque un quart des articles étudiés, nous permet moins de vérifier la validité et la fidélité des résultats mentionnés dans l'article. Malgré cela, elle nous apporte plusieurs conclusions pertinentes dans l'élaboration de notre recherche.

5. LIMITES EN LIEN AVEC CE TRAVAIL

Ainsi qu'indiquées précédemment, plusieurs adaptations ont dû être réalisées dans cette scoping review afin de rentrer dans les conditions de travail édictées par la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège (FPLSE). Ce critère nous a limité dans notre recherche, ce qui rend ce travail moins exhaustif que ce qui est normalement recommandé lors de la réalisation d'une revue de la littérature. En effet, la mise en œuvre de la stratégie de recherche élaborée dans le cadre de ce travail a permis d'obtenir 633 articles scientifiques. La FPLSE recommandant normalement de limiter le nombre d'articles à trier à 500 dans le cadre d'un mémoire, la recherche s'est donc limitée à deux bases de données. Il est néanmoins certain qu'un plus grand nombre de résultats auraient pu être obtenus en élargissant nos recherches dans d'autres bases de données. Il est probable que cette limite ne

nous a pas permis de parcourir l'entièreté des articles pertinents répondant à notre question de recherche. Ceci nous laisse penser que la réalisation d'une scoping review dans un véritable cadre de recherche scientifique permettrait d'aboutir à un plus grand nombre de résultats informatifs.

Par ailleurs, dans nos critères d'inclusion, nous avons choisi de limiter les références choisies parmi celles réalisées ces 5 dernières années (de 2016 à nos jours). Cependant, c'est certainement suite à cette restriction que nous ne sommes parvenus qu'à obtenir onze études finales. De plus, parmi celles-ci, seulement huit sont des études expérimentales amenant à des résultats statistiques. Ce chiffre nous indique que les recherches dans la thématique qui nous occupe, bien qu'ayant explosé ces trente dernières années, se montrent plus faibles aujourd'hui. Ainsi, il pourrait être intéressant de réitérer le même type de recherche d'ici quelques années, afin de voir l'évolution des tendances.

6. PERSPECTIVES POUR LES FUTURES RECHERCHES

Nos résultats concernant notre recherche ont également permis de faire ressortir les données manquantes dans la littérature actuelle.

En premier lieu, nous pouvons sans aucun doute réitérer le besoin d'établir une définition claire et uniforme quant au concept d'évaluation de la crédibilité. L'exploration des différentes recherches nous a permis de voir que les chercheurs confondent encore aujourd'hui l'évaluation de la crédibilité avec celle de la véracité des allégations. Or, ces deux concepts diffèrent dans leurs objectifs et finalités. Nous soulignons ainsi la nécessité d'établir un cadre plus clair dans la notion de crédibilité, les missions des experts en seraient ainsi mieux éclairées et, de ce fait, moins sujettes à une potentielle incohérence de résultats.

Ensuite, les différentes recherches sélectionnées ont mis en évidence un certain nombre d'informations sur l'évaluation de la crédibilité des mineurs, mais présentaient également certaines limites. Ainsi, des suggestions pour les futures études sont à faire, à savoir : concernant l'échelle CBCA, il serait intéressant d'étudier sa validité également sur base de cas étant de faux négatifs. En effet, la recherche de Welle et al. (2016) a montré que l'outil permettait d'évaluer les allégations des enfants crédibles avec 90% de taux de précision. Cependant, lorsque les professionnels donnent un « non-jugement sur la crédibilité », le taux de précision s'affaiblit. Il serait ainsi judicieux d'approfondir les recherches quant à la distinction des vrais négatifs et faux négatifs lorsque les professionnels ne savent pas rendre de jugement sur la crédibilité à partir de cet outil. L'étude de Cacuci et al. (2021) a montré que

différents facteurs culturels pouvaient interférer avec l'évaluation à l'aide de la CBCA. Cependant, cette étude reste théorique. Il serait dès lors intéressant d'approfondir cette théorie sur base de données empiriques. De plus, ces différentes recherches se sont uniquement concentrées sur l'échelle de la CBCA. D'autres études pourraient envisager ces objectifs sur base de la SVA, afin de considérer tout le protocole dans sa globalité, et non uniquement sur la partie de l'échelle d'évaluation. Ensuite, l'étude de Hershkowitz et Lamb (2020) a donné des résultats intéressants sur l'utilisation du protocole révisé de la NICHD. Cependant, leurs résultats se sont basés sur l'évaluation d'enquêteurs à l'aide des retranscriptions d'auditions. Ils n'ont ainsi pas eu les données quant aux preuves des cas véritablement crédibles ou non. D'autres recherches pourraient ainsi appliquer la même méthodologie, mais sur base de sujets sur lesquels ils peuvent vérifier ultérieurement les cas de vrais positifs et vrais négatifs. Ils pourront évaluer la sensibilité et la spécificité de leurs résultats. De plus, l'étude de Tadei et al. (2019) a amené des informations intéressantes sur leur outil FISCA. Cependant, étant une des premières études à évaluer cet outil, d'autres recherches doivent être effectuées pour obtenir plus de données quant à la validité et la fiabilité de cet instrument. Notons également que l'étude a été réalisée sur base d'un échantillon de jeunes entre 13 et 16 ans. Il pourrait être intéressant d'étudier la validité de cet outil auprès d'une population plus jeune. Dans une même logique, l'étude de Longobardi et al. (2021) a donné des informations quant à la crédibilité des éléments perçus de prime abord comme étant bizarres ou inhabituels dans les auditions. Leur étude est une des premières à investiguer ce sujet et est basée sur un petit échantillon. D'autres recherches à plus grande échelle pourraient ainsi soutenir leur théorie. Pour finir, une autre étude a suggéré que des futures recherches évaluant l'influence des caractéristiques des évaluateurs sur le jugement de la crédibilité devraient être réalisées.

CONCLUSION

Les recherches de ces trente dernières années ont montré une augmentation de l'intérêt et de la valeur accordée à la parole de l'enfant dans le cadre judiciaire. La revue de la littérature actuelle à tenter de mettre en perspectives les dernières recherches et avancées quant au sujet qui nous préoccupe. Ainsi, différentes conclusions ont pu être tirées.

Premièrement, il a pu être constaté que le protocole du NICHD ainsi que l'instrument SVA semblent être encore les plus étudiés à l'heure actuelle ; ils apportent les techniques les plus rigoureuses et montrent de nombreux bénéfices. Cependant, deux études de notre recherche ont mis en avant des limites à l'utilisation de l'échelle de la CBCA : d'une part, elle n'est pas encore assez sensible à l'heure actuelle aux biais des différences culturelles et, d'une autre part, elle ne prendrait pas encore assez en compte les conséquences des séquelles post-traumatiques. Ensuite, ce travail a fait connaître deux autres instruments, moins connus de la littérature : le « Narrative Coherence Coding Scheme » et le « Fisca Investigation Instrument of Child Sexual Abuse ». Bien que ces deux autres outils montrent également des avantages à leur utilisation, l'instrument FISCA est encore un protocole expérimental, et devra faire l'objet d'autres études avant d'être utilisé dans la pratique. Enfin, nous avons exposé d'autres observations en lien avec notre sujet : il a été souligné l'importance d'utiliser des questions ouvertes et non suggestives lors des auditions des mineurs, dans le but de faire émerger un discours de qualité. Une autre étude a également mis en évidence les différentes caractéristiques des enfants favorisant un jugement de crédibilité. Ainsi, il est encore constaté aujourd'hui que l'âge de l'enfant et l'état matrimonial des parents semblent être des facteurs influençant l'évaluation de la crédibilité.

Pour conclure, il est nécessaire de noter que ce travail ne fournit qu'une carte préliminaire des données du sujet qui nous préoccupe. En effet, au vu de la limite temporelle que nous avons exigée pour ce travail (c'est-à-dire reprendre les études ayant été réalisées ces cinq dernières années), nous avons pu constater qu'une quantité assez mince d'articles ont été rédigés ces dernières années. De plus, la plupart des études n'étant pas des articles empiriques, aucune preuve statistique n'a été démontrée. De ce fait, le manque d'études et de design expérimental rend difficile la comparaison des résultats. Ainsi, les recommandations pour les futures recherches et pratiques doivent être considérées avec prudence.

LISTE DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les références précédées d'un astérisque désignent les études incluses dans la scoping review.

- Alcantara, R., Shortway K., Prempeh B. (2019). The relationship between social dominance orientation and child sexual abuse credibility assessment. *Journal of Child Sexual Abuse*, 28 (4), 400-416. <https://doi.org/10.1080/10538712.2019.1592271>
- American Psychiatric Association. (2013). *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (5th ed.). <https://doi.org/10.1176/appi.books.9780890425596>
- Arksey, H., O'Malley, L. (2005). Scoping studies : Towards a methodological framework. *International Journal of Social Research Methodology*, 8 (1), 19-32. <https://doi.org/10.1080/1364557032000119616>.
- Berthelet, G., Monnot, C. (2007). L'audition du mineur victime : recueil de la parole de l'enfant par la police. *Enfances & psy*, 36 (3), 80-92. <https://doi.org/10.3917/ep.036.0080>
- Bessoles, P. (2005). Vulnérabilités et agressions sexuelles chez le mineur de moins de 15 ans. *Pratiques psychologiques*, 11 (4), 371-385. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2005.09.006>
- Bonnano, G., Galea, S., Bucciarelli, A., Vlahov, D. (2007). What predicts psychological resilience after disaster ? The role of demographics, resources, and life stress. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 75 (5), 671-682. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1037/0022-006X.75.5.671>
- *Cacuci, S.A., Bull, R., Huang, C.-Y., Visu-Petra, L. (2021). Criteria-based content analysis in child sexual abuse cases : A cross-cultural perspective. *Child Abuse Review*, 30 (6), 520-535. <https://doi.org/10.1002/car.2733>
- Castelli, P., Goodman, G.S. (2014). Children's perceived emotional behavior at disclosure and prosecutors' evaluations. *Child Abuse & Neglect*, 38 (9), 1521-1532. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/j.chiabu.2014.02.010>
- C.D. (2018, 4 janvier). *Auditions des mineurs victimes ou témoins d'infractions*. Le guide social. <https://pro.guidesocial.be/articles/temoignage/article/auditions-des-mineurs-victimes-ou-temoins-d-infractions>
- Ceci, S.J., Bruck, M. (1998). *L'enfant-témoin : une analyse scientifique des témoignages d'enfants*, Bruxelles, De Boeck University.
- Cole, P.M., Zahn-Waxler, C., Smith, K.D. (1994). Expressive control during a disappointment : Variations related to preschoolers' behavior problems. *Developmental Psychology*, 30 (6), 835-846. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1037/0012-1649.30.6.835>

- Collin-Vézina, D., De La Sablonnière-Griffin, M., M. Palmer, A., Milne, L. (2015). A preliminary mapping of individual, relational, and social factors that impede disclosure of childhood sexual abuse. *Child Abuse & Neglect*, 43, 123-134. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2015.03.010>

- Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE). (2015). *Majorité sexuelle à 14 ans ? le point de vue de la CODE*. https://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_majorite_sexuelle_mai_2015.pdf

- Cossins, A., Goodman-Delahunty, J., O'brien, K. (2009). Uncertainty and misconceptions about child sexual abuse : Implications for the criminal justice system. *Psychiatry, Psychology and law*, 16 (3), 435-452. <https://doi.org/10.1080/13218710902930234>

- Cossins, A., Jayakody, A., Norrie, C., Parkinson, P. (2016). The role of photographic and video documentation in the investigation and prosecution of child sexual assault. *Journal of Law and Medicine*, 23 (4), 925-937. <https://ssrn.com/abstract=2830274>

- Cyr, M. (2019). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime, de la théorie à la pratique* (2° éd.). Dunod.

- Daudt, H., Van Mossel, C., Scott, S. (2013). Enhancing the scoping study methodology : a large, interprofessional team's experience with Arksey and O'Malley's framework. *BMC Medical Research Methodology*, 48 (13), 1-9. <https://doi.org/10.1186/1471-2288-13-48>

- Davies, M., Rogers, P., Whiteleg, L. (2009). Effects of victim gender, victim sexual orientation, victim response and respondent gender on judgements of blame in a hypothetical adolescent rape. *Legal and criminological psychology*, 14 (2), 331-338. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1348/978185408X386030>

- De Becker, E., Ali-Hamed, N. (2006). Les fausses allégations d'abus sexuels sur mineurs d'âge : entre Munchhausen par procuration et aliénation parentale. *L'évolution psychiatrique*, 71 (3), 471-483. <https://doi.org/10.1016/j.evopsy.2006.08.001>

- De Becker, E., & Maertens, M. A. (2015, November). Le devenir de l'enfant victime de maltraitance sexuelle. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 173 (9), 805-814. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2015.08.004>

- Denne, E., Sullivan, C., Ernest, K., Stolzenberg, S. (2020). Assessing children's credibility in courtroom investigations of alleged child sexual abuse : suggestibility, plausibility, and consistency. *Child maltreatment*, 25 (2), 224-232. <https://doi.org/10.1177%2F1077559519872825>

- Faller, K. C. (1991). Possible explanations for child sexual abuse allegations in divorce. *American Journal of Orthopsychiatry*, 61 (1), 86-91.
<https://doi.org/10.1037/h0079227>
- Golding, J.M., Fryman, H.M., Marsil, D.F., Yozwiak, J.A. (2003). Big girls don't cry : The effet of child witness demeanor on juror decisions in a child sexual abuse trial. *Child Abuse & Neglect*, 27 (11), 1311-1321.
<https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/j.chiabu.2003.03.001>
- Goodman, G., Batterman-Faunce, J.M., Schaaf, J., Kenney, R. (2002). Nearly 4 years after an event : children's eyewitness memory and adults' perceptions of children's accuracy. *Child Abuse & Neglect*, 26 (8), 849-884. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(02\)00354-X](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(02)00354-X)
- Goodman-Delahunty, J., Cossins, A., O'Brien, K. (2010). Enhancing the credibility of complainants in child sexual assault trials: The effect of expert evidence and judicial directions. *Behavioral Sciences & the Law*, 28 (6), 769-783.
<https://doi.org/10.1002/bsl.936>.
- Guetti, S., Weede Alexander, K., Goodman, G.S. (2002). Legal involvement in child sexual abuse cases consequences and interventions. *Law and Psychiatry*, 25, 235-251.
- Hayez, J.-Y., Kinoo, P. (2005). Aliénation parentale : un concept à haut risque. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 53 (4), 157-165.
<https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2005.05.004>
- Hébert, M., Tourigny, M., Cyr, M., McDuff, P., & Joly, J. (2009). Prevalence of childhood sexual abuse and timing of disclosure in a representative sample of adults from Quebec. *Canadian journal of psychiatry. Revue canadienne de psychiatrie*, 54(9), 631–636. <https://doi.org/10.1177/070674370905400908>
- Hershkowitz, I., Fisher, S., Lamb, M., Horowitz, D. (2007). Improving credibility assessment in child sexual abuse allegations : The role of the NICHD investigative interview protocol. *Child Abuse Negl.*, 31 (2), 99-110.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2006.09.005>
- Hershkowitz, I., Horowitz, D., & Lamb, M. E. (2005). Trends in children's disclosure of abuse in Israel: A national study. *Child abuse & neglect*, 29 (11), 1203-1214.
<https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.04.008>
- *Hershkowitz, I., & Lamb, M. E. (2020). Allegation rates and credibility assessment in forensic interviews of alleged child abuse victims: Comparing the revised and standard NICHD protocols. *Psychology, Public Policy, and Law*, 26 (2), 176–184. <https://doi.org/10.1037/law0000230>
- Institut national de la statistique et des études économiques, Insee. (2017). *Rapport d'enquête « cadre de vie et sécurité » 2017*.

<https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Rapport-d-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-2017>

- Leippe, M.R. , Romanczyk, A. (1989). Reactions to child (versus adult) eyewitness : The influence of jurors' preconceptions and witness behavior. *Law and Human Behavior*, 13 (2), 103-132. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1007/BF01055919>
- Levy Haesevoets, Y.-H. (2011). L'analyse psychologique du mensonge chez l'enfant : un défi pour l'expertise psycholégale de crédibilité. *Enfances & Psy*, 53 (4), 87-99. <https://doi.org/10.3917/ep.053.0087>
- London, K., Bruck, M., Ceci, S., Shuman, D. (2005). Disclosure of child sexual abuse : what does the research tell us about the ways that children tell ? *Psychology, Public Policy, and Law*, 11 (1), 194-226. DOI: 10.1037/1076-8971.11.1.194
- *Longonbardi, C., Malacrea, M., Giulini, P., Settanni, M., Fabris, M.A. (2021). How plausible are the accounts of child victims of sexual abuse ? A study of bizarre and unusual scripts reported by children. *Journal of Child Sexual Abuse*, 31 (2), 216-235. <https://doi.org/10.1080/10538712.2021.2014612>
- Malloy, L. C., Brubacher, S. P., & Lamb, M. E. (2011). Expected consequences of disclosure revealed in investigative interviews with suspected victims of child sexual abuse. *Applied Developmental Science*, 15 (1), 8-19. <https://doi.org/10.1080/10888691.2011.538616>
- Mathews, B., & Collin-Vézina, D. (2019). Child sexual abuse : Toward a conceptual model and definition. *Trauma, Violence, & Abuse*, 20 (2), 131-148. <https://doi.org/10.1177%2F1524838017738726>
- Melinder, A., Burrell, L., Olaussen Eriksen, M., Magnussen, S., Wessel, E. (2016). The emotional child witness effect survives presentation mode. *Behavioral Sciences & the Law*, 34 (1), 113-125. <https://doi.org/10.1002/bsl.2232>
- Melinder, A., Goodman, G.S., Eilertsen, D.E., Magnussen, S. (2004). Beliefs about child witnesses : a survey of professionals. *Psychology, Crime & Law*, 10 (4), 347-365. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1080/10683160310001618717>
- *Melkman, E.P., Hershkowitz, I., Zur, R. (2017). Credibility assessment in child sexual abuse investigations : a descriptive analysis. *Child Abuse & Neglect*, 67, 76-85. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/j.chiabu.2017.01.027>
- Molinaro, P., Malloy, L. (2016). Statements from youth in legal contexts : effects of consistency, legal role, and age. *Behavioral sciences & the law*, 34 (1), 139-159. <https://doi.org/10.1002/bsl.2236>

- Mormont, C. (2015). Déontologie et spécificités de l'expertise psychologique. *Lus et Actores : Revue des Acteurs de la Justice*, 3 (2015), 11-68.
<https://hdl.handle.net/2268/202152>
- *Morville, A., Bénard, M., Podlipki, M.-A., Larson, M., Lopez, G., Gerardin, P. (2016). Recueillir la parole de l'enfant victime d'agression sexuelle selon le protocole du National Institute of Child Health and Human Development : enjeux, méthode et intérêts pour les intervenants du champ non judiciaire. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 64 (4), 224-230. <https://doi.org/10.1016/j.neurenf.2016.03.006>
- Office de la naissance et de l'enfance, ONE. (2019). *ONE en chiffres, rapport d'activités 2019*. Fédération Wallonie-Bruxelles.
https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_acti vite/rapport-activite-chiffres-2019.pdf
- Organisation Mondiale de la Santé, OMS. (8 juin 2020). *Violence à l'encontre des enfants*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>
- *Peixoto, C.E., Veludo Fernandes, R., Almeida, T.S., Silva, J.M., La Rooy, D., Ribeiro, C., Magalhaes, T., Lamb, M.E. (2017). Interviews of children in a portugese special judicial procedure. *Behavioral Sciences & The Law*, 35 (3), 189-203.
<https://doi.org/10.1002/bsl.2284>
- Peters MDJ, Godfrey C, McInerney P, Munn Z, Tricco AC, Khalil, H. Chapter 11: Scoping Reviews (2020 version). In: Aromataris E, Munn Z (Editors). *JBI Manual for Evidence Synthesis*, JBI, 2020. Available from <https://synthesismanual.jbi.global>. <https://doi.org/10.46658/JBIMES-20-12>
- Poole, D. A., & Lamb, M. E. (1998). *Investigative interviews of children: A guide for helping professionals*. American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10301-000>
- Reynolds, L. L., Birkimer, J. C. (2002). Perceptions of child sexual abuse : victim and perpetrator characteristics, treatment efficacy, and lay vs. legal opinions of abuse. *Journal of Child Sexual Abuse*, 11 (1), 53-74. https://doi.org/10.1300/J070v11n01_03
- Ross, D., Bhavnani, R. (2003). Announcement, credibility, and turnout in popular rebellions. *Journal of conflict Resolution*, 47 (3), 340-366.
<https://doi.org/10.1177%2F0022002703252368>
- Ross, D., Dunning, D., Toglia, M.P., Ceci, S.J. (1990). The child in the eyes of the jury : assessing mock juror's perceptions of the child witness. *Law and Human Behavior*, 14 (1), 5-23. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1007/BF01055786>
- Savard, N. (2019). Recueillir la parole de l'enfant victime de maltraitances. *Enfance*, 4 (4), 431-452. DOI : 10.3917/enf2.194.0431. URL : <https://www.cairn.info/revue-enfance-2019-4-page-431.htm>
- Sayfan, L., Hansen Lagattuta K. (2008). Grownups are not afraid of scary stuff, but kids are : Young children's and adults' reasoning about children's, infants', and

adults' fears. *Child Development*, 79 (4), 821-835. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8624.2008.01161.x>

- Schaeffer, P., Leventhal, J. M., & Asnes, A. G. (2011). Children's disclosures of sexual abuse: Learning from direct inquiry. *Child abuse & neglect*, 35 (5), 343-352. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2011.01.014>
- *Schiltz, L. (2020). Séquelles post-traumatiques à long terme rencontrées chez les enfants et adolescents victimes de violence sexuelle : implications pour l'expertise de crédibilité. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 178 (9), 896-900. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2020.01.006>
- Seymour, F., Blackwell, S., Calver, S., McLean, B. (2013). Counterintuitive expert psychological evidence in child sexual abuse trials in New Zealand. *Psychiatry, Psychology and Law*, 21 (4), 511-522. <https://doi.org/10.1080/13218719.2013.839930>
- Summit, R. (1983). The child sexual abuse accommodation syndrome. *Child abuse & neglect*, 7 (2), 177-193. [https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/0145-2134\(83\)90070-4](https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/0145-2134(83)90070-4)
- *Tadei, A., Pensar, J., Corander, J., Finnila, K., Santtila, P., Antfolk, J. (2017). A bayesian decision-support tool for child sexual abuse assessment and investigation. *Sex Abuse*, 31 (4), 374-396. <https://doi.org/10.1177%2F1079063217732791>
- Trocmé, N., Bala, N. (2005). False allegations of abuse and neglect when parents separate. *Child Abuse & Neglect*, 29 (12), 1333-1345. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/j.chiabu.2004.06.016>
- Van Caloen, L. (janvier 2004). L'utilisation et l'impact des auditions vidéo-filmées des enfants présumés victimes d'abus sexuels. *Journal des droits des jeunes (JDJ)*, http://www.jdj.be/jdj/documents/docs/Audit_video_enf_victime_VanCaloenJDJB231.pdf
- Van Doorn, J., Koster, N. (2019). Emotional victims and the impact on credibility : A systematic review. *Aggression and Violent Behavior*, 47, 74-89. <https://psycnet.apa.org/doi/10.1016/j.avb.2019.03.007>
- Van Ham, K., Hoytema Van Konijnenburg, E., Brilleslijper-Kater, S., Schepers, A., Daams, J., Teeuw, A., Van Rijn, R., Van Der Lee, J. (2020). A systematic review of instruments used to assess nonverbal emotional signs in children during an investigative interview for suspected sexual abuse. *Child Abuse Review*, 29 (1), 12-26. <https://doi.org/10.1002/car.2601>
- *VanMeter, F., Henderson, H., Konovalov, H., Karni-Visel, Y., Blasbalg, U. (2021). Children's narrative coherence in "Achieving best evidence" forensic interviews and courtroom testimony. *Psychology, Crime & Law*, 1-19. <https://doi.org/10.1080/1068316X.2021.2018438>

- Vergallo, G.M., Marinelli, E., Mastronardi, V., Di Luca, N.M., Zaami, S. (2018). The credibility of testimony from minors allegedly victims of abuse within the Italian legislative framework. *International Journal of Law and Psychiatry*, 56, 58-64. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2017.11.002>

- Vila, G. (2006). L'Etat de stress post-traumatique chez l'enfant. *Journal de Pédiatrie et de Puériculture*, 19 (3), 97-100. <https://doi.org/10.1016/j.jpp.2006.02.003>

- Voogt, A., Klettke, B., Crossman, A. (2016). Measurement of victim in child sexual assault cases : a systematic review. *Trauma, violence & abuse*, 20 (1), 51-66. <https://doi.org/10.1177%2F1524838016683460>

- *Welle, I., Berclaz, M., Lacasa, M.-J., Niveau, G. (2016). A call to improve the validity of criterion-based content analysis (CBCA) : Results from a fiels-based study including 60 children's statement of sexual abuse. *J Forensic Leg Med.*, 43, 111-119. <https://doi.org/10.1016/j.jflm.2016.08.001>

- World Health Organization. (2006). *Guide sur la prévention de la maltraitance des enfants : intervenir et produire des données / Organisation mondiale de la Santé et International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect*. Organisation mondiale de la Santé. <https://apps.who.int/iris/handle/10665/43686>

- *Wouters, E., Gasser, J. (2018). State of the art about credibility assessment of minors. *Revue Medicale Suisse*, 14 (619), 1651-1654. [Retrieved from http://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&PAGE=reference&D=med15&NEWS=N&AN=30230772.](http://ovidsp.ovid.com/ovidweb.cgi?T=JS&PAGE=reference&D=med15&NEWS=N&AN=30230772)

ANNEXES

Annexe A : Stratégie de recherche dans la base de données PsycInfo Ovid

#	Query	Results from 5 Mar 2022
1	Credibility/	2,919
2	(credib* or plausib* or reliab* or believ* or valid*).ti,ab,id.	471,854
3	1 or 2	472,049
4	(alleg* or report* or denounc* or accusati* or avow* or deposition* or testimon*).ti,ab,id.	833,379
5	Incest/ or sexual abuse/ or rape/ or Acquaintance rape/ or sex offenses/	38,768
6	((sexual adj1 (abuse or offense* or attack* or assault)) or ((sex or carnal) adj1 abuse) or ((date or acquaintance) adj1 rape*) or incest* or rape*).ti,ab,id.	41,104
7	5 or 6	51,688
8	4 and 7	17,241
9	abuse reporting/	694
10	8 or 9	17,691
11	(child* or "school age" or adolescen* or teen* or youth* or student* or schoolchild* or juvenil* or kid* or preadolescen* or young* or minor* or infant* or preteen* or pre-teen*).ti,ab,id.	1,694,937
12	3 and 10 and 11	1,661
13	child abuse/	32,078

14	3 and 4 and 13	1,512
15	child abuse reporting/	749
16	3 and 15	106
17	12 or 14 or 16	2,252
18	limit 17 to yr="2016 -Current"	522

Annexe B : Stratégie de recherche dans la base de données Medline Ovid

#	Query	Results from 5 Mar 2022
1	(credib* or plausib* or reliab* or believ* or valid*).ti,ab,kf.	924,278
2	(alleg* or report* or denounc* or accusati* or avow* or deposition* or testimon*).ti,ab,kf.	3,761,063
3	Rape/ or sex offenses/ or incest/	17,266
4	((sexual adj1 (abuse or offense* or attack* or assault)) or ((sex or carnal) adj1 abuse) or ((date or acquaintance) adj1 rape*) or incest* or rape*).ti,ab,kf.	28,413
5	3 or 4	36,477
6	child/ or minors/ or adolescent/ or infant/ or students/	3,391,229
7	(child* or "school age" or adolescen* or teen* or youth* or student* or schoolchild* or juvenil* or kid* or preadolescen* or young* or minor* or infant* or preteen* or pre-teen*).ti,ab,kf.	3,282,962
8	6 or 7	5,039,204
9	5 and 8	20,996
10	child abuse, sexual/	10,620
11	9 or 10	24,073
12	1 and 2 and 11	806
13	limit 12 to yr="2016 -Current"	245

Résumé

Les recherches dans le domaine du témoignage des enfants se sont multipliées ces trente dernières années. En Belgique, c'est principalement suite à l'affaire Dutroux qu'a été constatée une nette augmentation de signalements de maltraitements sexuels chez les enfants. Auparavant, leurs paroles et leurs témoignages n'étaient que peu pris en compte et n'avaient pas de valeur aux yeux de la justice. La formation et les connaissances des professionnels recueillant les allégations d'enfants se sont ainsi ressenties comme indispensables face à l'augmentation de ces faits. L'évolution dans la recherche a permis d'améliorer les pratiques et de mettre en place certains protocoles d'auditions. Aujourd'hui, une évaluation de la crédibilité du discours du jeune est presque systématiquement questionnée par les jurés. Cette évaluation est dès lors un point central dans la procédure judiciaire lors de ces faits, d'autant plus lorsque l'allégation de l'enfant se veut être la seule source d'informations dans l'enquête.

L'objectif de ce mémoire est de faire le point sur l'étendue de la recherche de ces cinq dernières années concernant l'évaluation de la crédibilité chez les mineurs alléguant une maltraitance sexuelle. Afin de tenter de répondre à cet objectif, un travail de revue de littérature de type scoping review a été effectué.

D'un point de vue méthodologique, deux bases de données ont été consultées dans nos recherches de références le 5 mars 2022 (PsycInfo Ovid et Medline Ovid). Grâce à cela, onze articles ont été retenus en regard des critères d'éligibilités qui ont été établis.

L'analyse de ces onze articles a permis de mettre en évidence l'utilisation majeure du protocole NICHD comme soutien à l'audition ainsi que l'instrument SVA, et plus particulièrement son échelle CBCA, comme techniques rigoureuses dans l'évaluation de la crédibilité. Certaines limites ont cependant été détectées dans ces outils, notamment différents biais ont été pointés pouvant contrer les résultats à l'échelle CBCA. De plus, d'autres outils ont pu être mis en avant, moins connus de la littérature (NCCS, FISCA, etc.). Plusieurs observations ont pu être ajoutées, notamment concernant le type de questions posées lors des auditions, la détection d'éléments bizarres dans le discours du jeune, les biais des caractéristiques des enfants dans leur évaluation.

Dans une perspective à plus long terme, il serait intéressant de poursuivre les recherches dans une échelle temporelle plus large et permettant d'obtenir des résultats d'études plus importants.